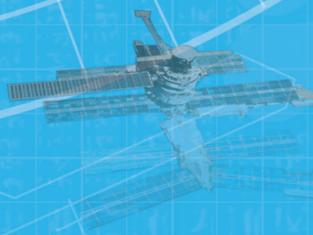
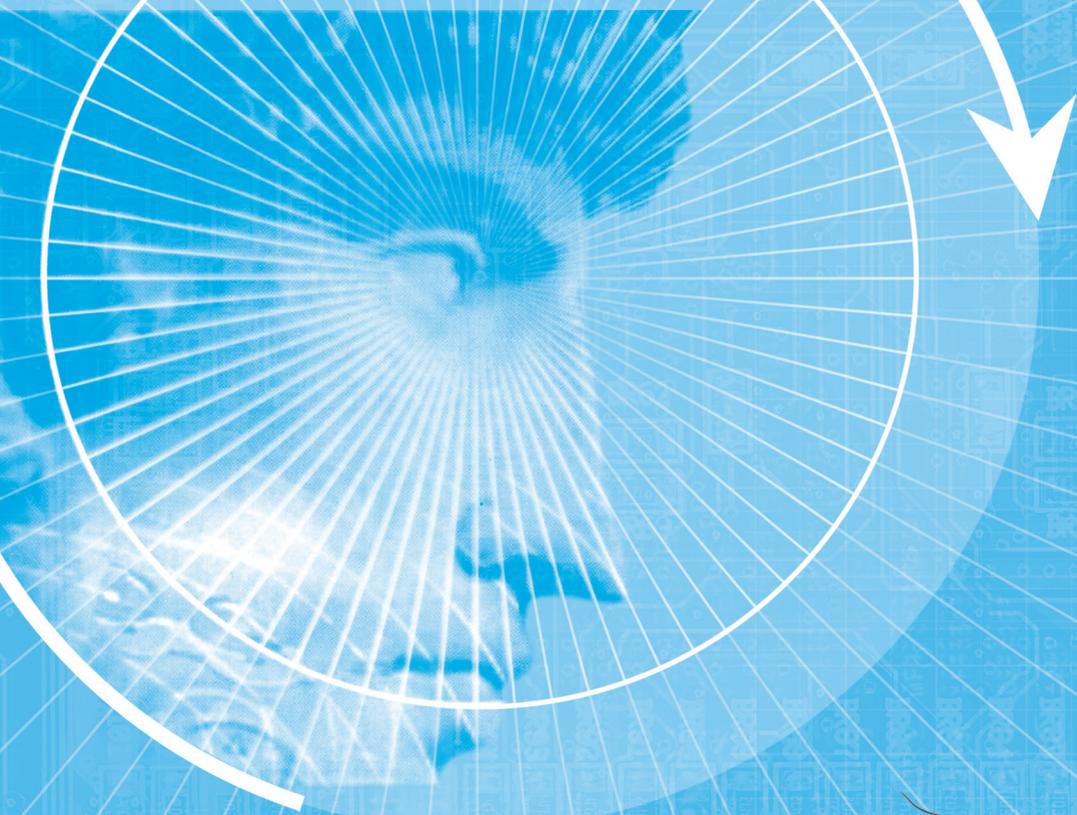


Rapport annuel

Document de référence 2007



SOGECLAIR
Ingénierie de haute technologie

Rapport annuel 2007

Document de référence

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2008 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document inclut par référence le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2007 sous le numéro D.07-390 relatif aux comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2006 et le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mai 2006 sous le numéro D.06-368 relatif aux comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2005.

Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
Personne responsable des informations	7.1	64
Attestation du responsable	7.2	64
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
Coordonnées	7.3	64
Changements	N/A	
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES		
Informations des périodes	1.5	7
Informations intermédiaires	N/A	
4. FACTEURS DE RISQUE	1.6	22
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
Histoire et évolution de la société	1.3	5
Raison sociale	2.1	11
Enregistrement	2.1	11
Date de création et durée	2.1	11
Siège social	2.1	11
Evénements importants	1.3	21
Principaux Investissements Réalisés	1.8	9
En cours	N/A	
Programmés	N/A	
6. APERÇU DES ACTIVITES		
Principales activités	1.1	4
Opérations et principales activités	1.1	4
Nouveaux produits	N/A	
Principaux marchés	1.2	5
Evénements exceptionnels	N/A	
Brevets, Licences	1.12	10
Concurrence	1.6	9
7. ORGANIGRAMME	1.4	6
Synoptique	1.4	6
Liste des filiales	1.4	7
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N/A	
Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A	
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDE		
Situation financière	5	37
Résultat d'exploitation	1.5	22
Evénements importants	1.3	21
Modifications	N/A	
Influences extérieures	N/A	
10. TRESORERIE ET CAPITAUX		
Capitaux	5.1	37
Flux de trésorerie	5.1	38
Conditions de financement	N/A	
Conditions restrictives	N/A	
Sources de financements	1.7	25
11. R&D BREVETS ET LICENCES		
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	1.12, 1.4	10, 21
Tendances	1.2	21
Incertitudes sur les tendances	N/A	
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	N/A	
Hypothèses	N/A	
Rapport des Commissaires aux Comptes	N/A	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE		
Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	3.5	19, 30
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	3.5	19

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
15. REMUNERATION ET AVANTAGES		
Rémunérations versées	5.4, 5.5	30, 31
Provisions	5.5	31
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	3	18
Mandats	3.2	18
Contrats de services	3.6.1	20
Comités	6.1	59
Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	6.1	59
17. SALARIES		
Répartition des effectifs	1.5.6	8
Participation et stock options	1.5.7	8
Accord de participation au capital	N/A	
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
Franchissement de seuils	2.2.3	11
Droits de vote multiples	2.2.2	11
Contrôle	2.3.3	11
Accord d'actionnaires	2.4	13
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	S/O	
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE		
Informations financières historiques	1	21
Informations financières pro-forma	N/A	
Etats financiers – comptes sociaux	5.3	49
Vérification des informations financières historiques annuelles	5.2, 5.5, 5.6	48, 57, 58
Déclarations	N/A	
Autres informations vérifiées	N/A	
Autres informations non vérifiées	N/A	
Dates des dernières informations financières	2.11.1	16
Informations financières intermédiaires et autres	2.11	15
Politique et distribution de dividendes	2.6	13
Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.6	24
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Capital social	2	11
Capital souscrit	2.3	12
Autres actions	2.3.3	13
Actions auto-détenues	4.3	29
Valeurs mobilières	N/A	
Conditions d'acquisition	N/A	
Options ou accords	N/A	
Historique du capital	2.3.1	12
Actes constitutifs et statuts	2.2	11
Objet social	2.1	11
Règlement des organes de gestion et de contrôle	3.1	18
Droits et privilèges des actions	2.2.1	11
Modifications des droits des actionnaires	2.2.2	11
Assemblées générales	2.2.1	11
Eléments de changement de contrôle	4.1	28
Seuils de participation	2.2.3	11
Conditions régissant les modifications statutaires	8	32
22. CONTRATS IMPORTANTS	1.1	4
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	S/O	
Déclaration d'expert		
Autres déclarations		
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	2.10	15
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	1.4, 2.2	6, 26

Sommaire

1.	ACTIVITE	4
1.1.	Présentation générale de la société	4
1.2.	Les marchés	5
1.3.	Historique de la société	5
1.4.	Relations mère-filiales	6
1.5.	Les chiffres clés au 31/12/2007	7
1.6.	La concurrence	9
1.7.	Evolution récente et perspectives d'avenir	9
1.8.	Politique d'investissements et travaux de Développement	9
1.9.	Facteurs de risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité	10
1.10.	Assurances	10
1.11.	Baux et loyers des sites d'exploitation	10
1.12.	Marques – noms de domaines – copyright – licences ou brevets	10
2.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	11
2.1.	Informations générales	11
2.2.	Principales dispositions légales et statutaires	11
2.3.	Capital social	12
2.4.	Pacte d'actionnaires et conventions	13
2.5.	Nantissements, garanties et sûretés	13
2.6.	Dividendes	13
2.7.	Titres non représentatifs du capital	13
2.8.	Contrôle de la société	13
2.9.	Principales données boursières	14
2.10.	Documents accessibles au public	15
2.11.	Information des actionnaires et analystes	15
3.	LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	18
3.1.	Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration	18
3.2.	Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2007	18
3.3.	Expertise et expérience des membres du directoire et du conseil de surveillance en matière de gestion	19
3.4.	Informations particulières relatives aux mandataires sociaux	19
3.5.	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale	19
3.6.	Rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés à chaque mandataire social pour 2007	20
3.7.	Composition du Comité de direction au 31/12/2007	20
3.8.	Contrôle interne	20
4.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2008	21
5.	ETATS FINANCIERS	37
5.1.	A - Comptes consolidés	37
5.2.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	48
5.3.	Comptes individuels	49
5.4.	Annexe aux comptes individuels	50
5.5.	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	57
5.6.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	58
6.	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2008	59
6.1.	Rapport du Président pour l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008	59
6.2.	Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'Article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société SOGECLAIR pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	62
6.3.	Ordre du jour et texte des résolutions proposés à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008	62
7.	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	64
7.1.	Responsable du document de référence	64
7.2.	Attestation du responsable du document de référence	64
7.3.	Responsables du contrôle des comptes	64
7.4.	Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe	65
7.5.	Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence	65
7.6.	Responsables de l'information financière	65
8.	AUTRES DOCUMENTS	66

1. Activités...

1.1. Présentation générale de la société

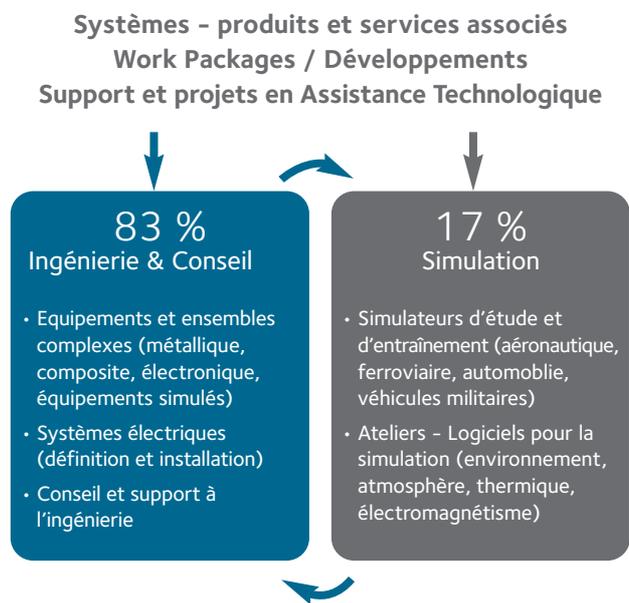
Acteur de référence en Europe, SOGECLAIR :

- réalise des marchés d'envergure d'études, de co-développement, pour de grands comptes industriels,
- développe des solutions innovantes de simulation et réalité virtuelle.

UN SAVOIR-FAIRE RECONNU :

Les interventions de SOGECLAIR se situent à trois niveaux de la chaîne de valeur :

- Les systèmes-produits et services associés
- Les contrats forfaitaires de développement
- Le support et les projets en assistance technologique



TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION

SOGECLAIR a défini une offre cohérente de services, articulée selon les problématiques client en trois niveaux d'intervention qui correspondent à trois segments de marché, caractérisés par les niveaux croissants de délégation.

Support et projets en Assistance Technologique

Ce mode permet au client de faire appel à des spécialistes pour renforcer ses équipes, sans déléguer la responsabilité de la définition. SOGECLAIR dispose d'un ensemble d'offres ciblées à forte valeur ajoutée technologique.

Les work-packages et le développement

Ce mode permet au client d'externaliser la conception de tout ou partie de ses produits ; SOGECLAIR apporte, outre l'innovation technique, sa connaissance des processus, méthodes et outils de ses clients. Ces contrats offrent une visibilité variant de 3 mois à 5 ans.

La gestion maîtrisée de projets, les moyens et méthodes déployés, la maîtrise des processus et de la qualité en conception, les outils PLM et la gestion de sous-traitance sont des pré-requis pour ces activités.

Les systèmes , produits et services associés

Ce mode consiste à prendre en charge un sous-ensemble complet ou un produit, dans sa phase de la conception à la production et le soutien-série, et suppose d'associer les compétences de SOGECLAIR aux

compétences industrielles de partenaires ; la réalisation d'équipements électroniques et électro-mécaniques complexes entrant dans la réalisation d'ensembles complexes (simulateurs, équipements électroniques embarqués...). Ce sont, en général, de petites séries de production qui offrent une visibilité souvent comparable à celle du co-développement. La clientèle internationale et diversifiée atteste d'un positionnement solide de SOGECLAIR sur ce type de prestations.

Ces activités s'appuient sur de la R&D et des compétences de maîtrise d'œuvre et de gestion de programme élevées qui sont autant de barrières d'entrée pour des contrats offrant une excellente visibilité à long-terme.

Le pôle Ingénierie & Conseil : 83% de l'activité

Dans ce pôle, SOGECLAIR déploie ses expertises en mécanique, composite, électricité, assistance à maîtrise d'œuvre, assurance qualité et électronique, gestion de configuration.

Quelques exemples de réalisations :

- Conception et calcul :
 - case de train avant de l'Airbus A400M,
 - panneaux planchers cockpit de l'Airbus A400M,
 - plan horizontal d'empennage de l'Airbus A380,
 - structures voilure principale de l'Airbus A400M,
 - structures planchers cockpit de l'Airbus A380.
- Conception et calcul et industrialisation d'aménagements cockpit A340
- Conception, calcul et réalisation de positionneurs d'antenne Galileo,
- Conception et réalisation de véhicules spéciaux de déminage,
- Etudes d'implantation d'équipements sur matériels ferroviaires,
- Etudes, schématique et plans de câblage de matériels ferroviaires,
- Conception et réalisation :
 - de meubles électriques additionnels pour l'A319 corporate jet,
 - d'équipements électroniques pour l'aéronautique et l'automobile...

Le pôle Simulation : 17% de l'activité

SOGECLAIR développe des solutions dans le domaine des simulateurs d'étude et d'entraînement et des ateliers et logiciels de simulation.

Mieux concevoir, mieux former et mieux communiquer sont les trois objectifs servis par le déploiement de ces moyens. Le développement des technologies de la simulation est destiné à valider l'adaptation des systèmes à leur environnement, à former les utilisateurs et à étudier, sans risque et de manière économique, l'impact d'accidents ou d'agressions.

SOGECLAIR met son expertise au service de ses clients à travers la commercialisation de produits comme, par exemple :

- des simulateurs d'entraînement au vol,
- des simulateurs d'entraînement à la gestion du trafic aérien,
- des simulateurs d'étude automobile et de prévention des accidents,
- des simulateurs d'entraînement à la conduite ferroviaire,
- des simulateurs d'entraînement au tir et au combat,
- des générateurs d'environnements synthétiques multi-capteurs (visible, infra-rouge, Ultraviolet, radar et électro-magnétique télécom, acoustique...),
- des maquettes virtuelles (zones géographiques, sites, produits industriels) ...

1.2. Les marchés

SOGECLAIR se positionne sur des marchés à fort contenu technologique, auprès de clients aux cycles produits toujours plus courts, assurant des perspectives de croissance long terme très supérieures à la moyenne des marchés, y compris en Europe, et une moindre sensibilité aux cycles qui affectent généralement les acteurs de production.

Ces marchés combinent une complexité des technologies employées à une complexité des processus, outils et règlements à maîtriser et offrent de ce fait des barrières d'entrée solides dans une économie globalisée.

Les marchés d'ingénierie sur lesquels SOGECLAIR est présente sont en effet caractérisés par :

- une accélération du taux de renouvellement des gammes de produits : c'est un fait établi pour l'automobile, c'est une tendance majeure de l'aéronautique commerciale avec des cycles de développement divisés par 2 en 20 ans, et le phénomène pourrait toucher des secteurs traditionnellement plus conservateurs comme le ferroviaire ou la défense,
- une poursuite de la démarche d'externalisation de la R&D, les clients se centrant sur un rôle d'architecte-intégrateur et d'acheteur, et sur les fonctions marketing & ventes et support après-ventes,
- une moindre sensibilité de la R&D aux cycles économiques, s'agissant de concevoir les produits à venir,
- enfin une forte tension mondiale à venir sur les ressources énergétiques et les matières premières qui décuplera le besoin en produits nouveaux à fort contenu d'ingénierie.

Les marchés de simulation sur lesquels SOGECLAIR est présente sont également caractérisés par :

- des besoins toujours croissants en étude, les concepteurs étant confrontés au double problème du raccourcissement des cycles de développement et de l'inflation du coût des essais réels et recherchant des solutions de validation mathématique,
- des besoins croissants également en formation avec des institutionnels et sociétés d'assurance préoccupés par le coût des accidents qui pousseront au développement d'une politique de prévention nécessaire, à base d'entraîneurs. Dans un contexte mondial d'insécurité, de fréquentes interventions, la recherche des moindres dégâts co-latéraux pousse également à développer des outils de simulation et de préparation aux interventions.

1.3. Historique de la société

1986 : Création de SOGECLAIR pour conduire le développement des sociétés.

1989 : Diversification vers l'ingénierie et le conseil dans les domaines du multimédia.

A partir de 1992 : Renforcement des compétences et recentrage sur des métiers de haute technologie ; élargissement du portefeuille clients (Défense, Electronique, Télécommunications).

1998 : Introduction de SOGECLAIR en Bourse de Paris (Second Marché).

2000 : Prise de participation à hauteur de 57% de la société OKTAL SA, société d'ingénierie spécialisée dans la simulation et la réalité virtuelle.

Prise de contrôle à hauteur de 70% de la société THARSYS, société d'ingénierie électronique.

2001 : Implantation en Espagne avec la création d'une structure commune avec Grupo MASA.

2002 : Prise de participation à hauteur de 51% dans la société HIGH-END ENGINEERING (HEE) en Allemagne, société d'ingénierie mécanique.

Création de la société SOGEMASA INGENIERIA en Espagne, avec Grupo MASA et ICESA et une participation de 45%.

Création d'une filiale au Japon, OKTAL Japon, à 50/50 avec le représentant local.

Création de la société ADM en France avec GROUPE MECACHROME, avec participation de 35%.

2004 : Rachat de minoritaires THARSYS ; SOGECLAIR possède 100% des parts.

2005 : Rachat de minoritaires SOGEMASA INGENIERIA ; SOGECLAIR possède 75% des parts.

Réorganisation des participations OKTAL SA et OKTAL SE ; vente de la participation dans OKTAL Japon.

Implantation au Royaume-Uni avec la création de CLAIRIS TECHNOLOGIES Limited, filiale à 100% de SOGECLAIR

2006 : Création avec IGE+XAO, de S2E Consulting, société de conseil spécialisée dans l'ingénierie des systèmes et l'électricité.

Rachat de minoritaires OKTAL SA ; SOGECLAIR possède 98% des parts.

Rachat de minoritaires HIGH-END ENGINEERING (HEE); SOGECLAIR possède 79% des parts.

2007 : • Création de SERA INGENIERIE, spécialisée en ingénierie de véhicules spéciaux. SOGECLAIR possède 80% des parts.

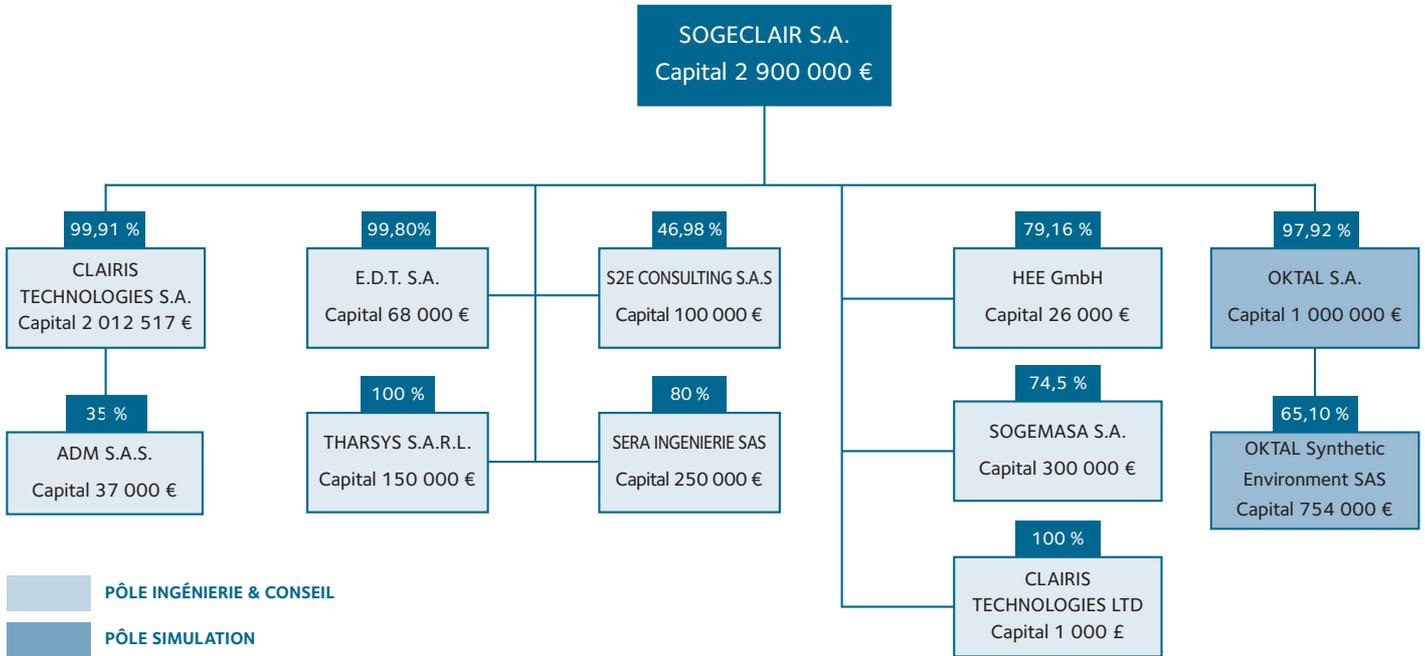
Augmentation de capital de S2E Consulting, SOGECLAIR possède 46,98% des parts.

Joint venture avec le groupe VECTRA en Inde.

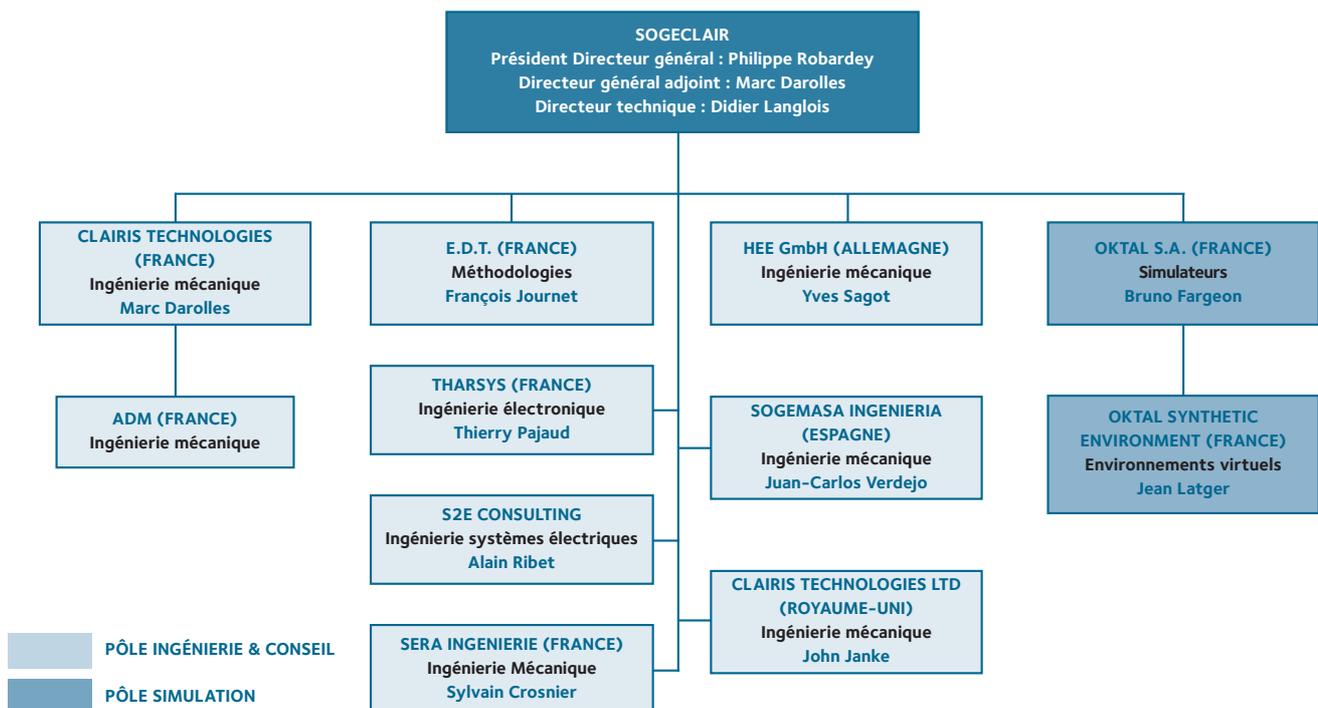
1. Activités...

1.4. Relations mère-filiales

Organigramme juridique au 31 décembre 2007



Organigramme fonctionnel au 31 décembre 2007



Les filiales de SOGECLAIR

Pôle Ingénierie & conseil	Implantations	Activités	Effectif (*)
CLAIRIS TECHNOLOGIES SA	France	Ingénierie mécanique	336
E.D.T.	France	Méthodologies Ingénierie électrique	91
THARSYS	France	Ingénierie électronique	22
S2E Consulting	France	Ingénierie des systèmes et électricité	7
SERA INGENIERIE	France	Ingénierie Mécanique	8
SOGEMASA INGENIERIA	Espagne	Ingénierie mécanique	32
HEE	Allemagne	Ingénierie mécanique	200
CLAIRIS TECHNOLOGIES LTD	Royaume-Uni	Ingénierie mécanique	7

Pôle Simulation	Implantations	Activités	Effectif (*)
OKTAL	France	Simulation et réalité virtuelle	102
OKTAL Synthetic Environment	France	Environnements synthétiques multi-capteurs	26

(*) effectif moyen 2007, équivalent temps plein

Rôle de SOGECLAIR vis-à-vis de ses filiales :

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- animation et orientation de la planification stratégique,
- arbitrage des dossiers de croissance externe et des priorités d'allocation des ressources,
- contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements du groupe,
- coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- politique de financement long-terme, optimisation de la structure financière,
- cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- communication institutionnelle et financière.

En parallèle SOGECLAIR prend en charge pour ses filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie et suivi des comptes de tiers,
- comptabilité sociale et déclarations réglementaires,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- paye et déclarations réglementaires.

Les filiales de SOGECLAIR comprennent des directions générales et/ou opérationnelles qui ont la responsabilité de leurs affaires et de leurs personnels ; leurs directions sont rattachées à la Direction Générale de SOGECLAIR.

Pour répondre à ces objectifs, différents types de réunions ou comités sont planifiés en fonction des spécificités de chaque organisation :

- des réunions « stratégie et budget » avec les Directions du groupe : en fin d'année pour la préparation des budgets et au début de chaque trimestre pour constater les écarts éventuels et y apporter des solutions, si nécessaire,
- des Revues de Direction bi-annuelles liées au management de la Qualité,
- des Comités de Direction tous les mois selon les filiales, réunissant les responsables, pour examen des plans de charge, de l'action commerciale, des actions qualité,

- des réunions de Directions Commerciales avec les responsables et les ingénieurs commerciaux pour examen des devis, des carnets de commandes et des actions commerciales spécifiques à engager,
- des réunions Production mensuelles avec les responsables pour analyse de la production,
- des réunions Qualité mensuelles,
- des « People Review » où sont abordées les évolutions des cartographies des métiers et des compétences.

1.5. Les chiffres clés au 31/12/2007

1.5.1. Progression du chiffre d'affaires

(en M€)	2007 IFRS	2006 IFRS	2005 IFRS
Chiffre d'affaires consolidé	75,0	80,2	69,0

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par pays

(en M€)	2007 IFRS	2006 IFRS	2005 IFRS
France	45,3	44,1	43,4
Allemagne	22,3	28,3	20,5
Royaume-Uni	2,2	0,7	ns
Espagne	1,7	2,3	2,4
Autres pays	3,5	4,8	2,7

1.5.2. Principaux postes du compte de résultat

(en M€)	2007 IFRS	2006 IFRS	2005 IFRS
Chiffre d'affaires	75,00	80,23	69,05
E.B.I.T.D.A. ¹	7,33	8,00	6,20
Résultat opérationnel	2,98	3,33	3,08
R.C.A.I.	2,39	3,09	2,79
Résultat net	1,76	2,28	2,08
Résultat net part du groupe	1,49	1,88	1,10

(1) Résultat opérationnel courant + dotations d'exploitation

1. Activités...

1.5.3. Structure financière

(en M€)	2007 IFRS	2006 IFRS	2005 IFRS
Fonds propres	12,52	11,20	10,07
Avances conditionnées (AC)	2,14	2,38	2,13
Dette nette (hors AC)	3,00	9,18	7,39
Ratio d'endettement net (hors AC)	0,24	0,82	0,73

1.5.4. Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteurs

(en M€)	2007 IFRS	2006 IFRS	2005 IFRS
Aéronautique et trafic aérien	74%	81%	73%
Automobile et ferroviaire	15%	11%	12%
Défense – Industrie	11%	8%	15%

1.5.5. Pourcentage des Chiffres d'affaires des filiales dans le chiffre d'affaires global consolidé

	2007 IFRS		2006 IFRS		2005 IFRS	
	Chiffre d'affaires (en M€)	%	Chiffre d'affaires (en M€)	%	Chiffre d'affaires (en M€)	%
CLAIRIS TECHNOLOGIES SA	28,59	38,12	28,84	35,95	29,24	42,35
E.D.T.	6,23	8,31	6,57	8,19	4,17	6,04
THARSYS	2,79	3,72	2,34	2,91	2,19	3,17
S2E Consulting	ns					
HEE	21,52	28,69	28,31	35,29	19,83	28,72
SOGEMASA INGENIERIA	1,91	2,55	2,49	3,10	2,57	3,72
CLAIRIS TECHNOLOGIES Limited	0,46	0,61	0,07	0,09		
SERA INGENIERIE	0,77	1,03				
OKTAL SA	9,99	13,32	9,23	11,50	9,00	13,03
OKTAL SE	2,74	3,65	2,38	2,97	2,05	2,97

1.5.6. Les moyens humains

(équivalent temps plein)	2007	2006	2005
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	754	780	696
Techniciens et employés	93	56	52
TOTAL	847	836	748

La moyenne d'âge est de 34 ans. Le taux de turn over se situe à environ 7,96%.

Les contrats à durée déterminée concernent environ 4,3 % de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Le taux d'absentéisme est faible à 2,67%. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour maternité, paternité et maladie.

Politique de formation (filiales françaises)

Pour l'année 2007, un montant de 793 581 € a été consacré aux dépenses de formation, représentant 4,07% de la masse salariale. Les dépenses de formation, principalement technique, sont destinées à maintenir un haut niveau technique des collaborateurs et à assurer une multi-compétence de ceux-ci. Les dispositions législatives dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) sont mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2005.

Politique de recrutement

L'entreprise utilise de nombreux moyens pour satisfaire les besoins en recrutement dans les domaines les plus pointus (participation à des salons d'experts, etc...). Les recrutements ont concerné une dizaine de personnes, principalement des ingénieurs et experts. La main d'œuvre extérieure représente 21%.

Durée du travail

Les sociétés de droit français sont assujetties au respect des durées légales du travail. Les accords de 35 h existent depuis 2000. La durée du travail pour les collaborateurs à temps plein est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an pour les forfaits. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

1.5.7. Intéressement et participation

Historiquement, il existe 1 contrat d'intéressement qui concerne les salariés d'OKTAL SA et OKTAL SE. Pour les filiales françaises, il existe trois accords de participation dont 2 ont dégagé pour 2007 une réserve spéciale de participation. Au total, le montant de ces contrats pour l'année 2007 s'élève à 263 306 €.

1.5.8. La clientèle de SOGECLAIR

Les grands comptes industriels nationaux et internationaux auxquels s'adresse SOGECLAIR sont principalement les suivants : ADENEO, AERNOVA (ICSA), AIR FRANCE INDUSTRIES, AIRBUS (CENTRAL ENTITY, CORPORATE JET CENTER, FRANCE, DEUTSCHLAND, ESPANA, UK), AIXAM, ALCATEL, ALSTOM, ALSIM, ASF, ASTRIUM, ATR, BEHR, BEIJING SUNHEART SIMULATION TECHNOLOGY LTD, CAE, CNES, CORYS, CTAG, DAIMLER CHRYSLER, DASSAULT, DCN, DGA, EADS (CASA MTAD, SOGERMA, CCR, DSS), EUROCOPTER (FRANCE, DEUTSCHLAND, ESPANA), EDF, EDM LTD, ELTA, EUROSTAR (FRANCE, UK), FAURECIA, GAVAP, GDF, GFI, IDESTYLE, INDRA, INTERMEC, INNOSIMULATION, ISRAEL RAILWAYS, LATECOERE (LATECIS, LATELEC), MACIF, MATRA, MBDA, MECACHROME (FRANCE, CANADA), MECHTRONIX, MoD (BWB, FOI/FGAN, SOUTH KOREA, SINGAPOUR), NEOPOST, ONERA, PSA (PEUGEOT, CITROEN), RATP, RENAULT (SAS, IDVU), RENAULT TRUCKS, SAFT, SAFRAN (AIRCELLE, HISPANO, LABINAL, SAGEM, SNECMA), SCHNEIDER ELECTRIC, SENIOR AEROSPACE, SIEMENS VDO, SNCB, SNCF, SN CENTRAIR, SOFREAIA, SUKHOI (SCAC), THALES (AIR DEFENCE, AIR SYSTEMS, AEROSPACE, ALENIA SPACE, RAYTHEON SERVICES, SERVICES, TRAINING & SIMULATION), T-SYSTEMS, VALEO, VOLKSWAGEN (AUDI, VW)...

Tous secteurs industriels confondus, SOGECLAIR totalise sur l'exercice :

- 222 clients actifs au total,
- dont 89 à l'international,
- dont 63 pour le secteur Aéronautique & Trafic Aérien,
- dont 75 pour le secteur Automobile & Ferroviaire,
- dont 84 pour le secteur Défense & Industrie.

SOGECLAIR intervient sur ses marchés nationaux et à l'export depuis toutes ses implantations : France, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Le chiffre d'affaires hors France a ainsi représenté 40% du chiffre d'affaires consolidé en 2007.

En termes de récurrence des travaux, l'analyse du portefeuille clients en 2007 montre une très grande fidélité de nos clients ; ainsi 90% de nos 30 premiers clients et 100% de nos 20 premiers clients étaient déjà nos clients en 2006 et pour une très grande majorité, clients de longue date.

Les projets traités pour nos clients peuvent aller de quelques jours d'expertise (soit quelques k€) jusqu'à plusieurs années (et plusieurs M€). Les spécificités commerciales des contrats ne font pas l'objet de communication afin de préserver les intérêts de SOGECLAIR vis-à-vis de la concurrence.

1.6. La concurrence

SOGECLAIR est un acteur reconnu sur les marchés de l'ingénierie et de simulation sur lesquels il intervient dans la définition de produits nouveaux, en prestation partielle ou globale de ses clients, voire en maîtrise d'œuvre.

Compte tenu des barrières d'entrée liées à chaque type d'intervention, aucun concurrent de SOGECLAIR ne dispose d'une offre aussi complète en support et projets en assistance technologique, work-packages et développement, systèmes, produits et services associés.

Pour le **pôle Ingénierie & Conseil**, les principaux concurrents de SOGECLAIR s'analysent plutôt par zone de clientèle :

- en France : ALTEN, ALTRAN, AKKA, ASSYSTEM BRIME, CIMPA, ECM, GECI, LABINAL, SEGULA, SOGETI HIGH TECH,
- en Allemagne : ASKON, FERCHAU, LABINAL, RÜCKER, TECCON,
- en Espagne : ASSYSTEM IBERICA, CADTECH, ITD.

Pour le **pôle Simulation**, les principaux concurrents de SOGECLAIR sont mondiaux et s'analysent plutôt par type de produits :

- fabricants de simulateurs : ADACEL, AUTOSIM, CORYS-TESS, CS, DRIVE-SAFETY, ECA-FAROS, EADS-DCS, GAVAP, INDRA, KRAUSS-MAFFEI, RUAG, SOGITEC, THALES TRAINING SIMULATION
- environnements synthétiques : CAE-TERREX, CRIL, CS, EADS-DCS, EMSS-SA, LM-INSYS, MPI, MTL Systems, SAIC, SAGEM, TEAMLOG, THALES (OS, TAS, TAD), TSC.

SOGECLAIR assure une veille active de ses marchés et de sa concurrence par la collecte et l'analyse de tout type d'information disponible.

Les atouts de SOGECLAIR

SOGECLAIR bénéficie d'avantages différenciateurs sur ses marchés :

- une stratégie industrielle sur des marchés de niche à fort potentiel,
- une capacité reconnue de maître d'œuvre,
- un savoir-faire technologique reconnu sur ses métiers,
- des coopérations technologiques, industrielles et commerciales de premier plan,
- un fort savoir-faire international, avec une activité dans plus de 15 pays.
- une palette de compétences (mécanique, électricité, électronique et logiciel) large et une capacité à les combiner,
- des références et une connaissance des processus de travail complexes de ses clients,
- une présence locale forte auprès de ses clients (France, Allemagne, Espagne, Grande Bretagne).

1.7. Evolution récente et perspectives d'avenir

Se reporter infra à la section 1.2 et 1.3 du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

1.8. Politique d'investissements et travaux de Développement

Evolution des investissements (*)

(K€)	2007	2006	2005
	1 836	1 925	2 426

(*) acquisition d'immobilisations corporelles + licences

Les investissements portent sur le renouvellement du parc de logiciels, de serveurs, de stations de travail informatique, de matériels bureautiques (PC, imprimantes...), de nos réseaux. Le mode principal de financement est du crédit moyen terme sur 36 mois ou du crédit bail.

1. Activités...

Travaux de Développement

L'immense majorité des travaux de SOGECLAIR concerne des activités de développement relatifs à l'exécution d'un contrat pour un client.

SOGECLAIR mène par ailleurs, en propre, certains travaux de développement auto-financés sur lesquels le groupe accepte d'investir dans la mesure où il dispose de :

- perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- financement suffisant : partenaires, institutionnels ou bancaires.

Par défaut, les dépenses sont passées à résultat au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application des normes comptables internationales (IAS38), les dépenses relatives à certains travaux de développement de longue durée sont immobilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles satisfont les critères d'activation fixés par ces normes.

Au 31 décembre 2007, les immobilisations de Frais de Développement concernent :

- le pôle Ingénierie & Conseil pour un montant net total de 5 872 k€ à amortir jusqu'en 2012, concernant un seul projet. Deux projets ont terminé leurs programmes d'amortissement en 2007.
- le pôle Simulation pour un montant net total de 583 k€ à amortir jusqu'en 2012, répartis sur deux projets.

1.9. Facteurs de risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité

Cf. Rapport du conseil d'Administration, paragraphe 1.6.

1.10. Assurances

Les principaux risques des sociétés du groupe sont couverts par les assurances. Les contrats d'assurance, souscrits auprès de compagnies de renom, couvrent :

- les risques liés aux matériels et à la perte d'exploitation (multirisque industrielle, bris de machine),
- les risques liés aux activités des sociétés du groupe (responsabilité civile générale et produits aéronautiques).

Les contrats de responsabilité civile tous dommages confondus couvrent le risque contractuel maximum prévu dans nos contrats commerciaux.

Le montant global des primes 2007 s'est élevé à 241 k€.

1.11. Baux et loyers des sites d'exploitation

La société loue les locaux nécessaires à ses activités à différentes sociétés immobilières.

L'une de ces sociétés, la SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et un de ses actionnaires qui détient une fraction des droits de vote supérieure à 10% (cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes). Le montant des loyers relatifs aux locaux loués à la SCI SOLAIR est inférieur au prix du marché.

Au 31 décembre 2007, SOGECLAIR compte 16 sites d'exploitation : en région toulousaine (4), en région parisienne (3), à Aix en Provence, Hambourg, Stuttgart, Wolfsburg, Wesling, Bremen, Getafe, Tolède, Bristol représentant une surface totale de 10 895 m² pour un coût annuel total de 1 597 k€ HT.

1.12. Marques – noms de domaines – copyright – licences ou brevets

Initialisées en 2006, les démarches relatives à la création d'un actif de Propriété Industrielle se sont poursuivies en 2007, avec la mise en route de deux dépôts de brevets, dont la publication doit intervenir en 2008.

2. Informations concernant l'émetteur et son capital

2.1. Informations générales

Dénomination sociale : SOGECLAIR

Siège social : 7, avenue Albert Durand – BP 200 69

31703 BLAGNAC CEDEX (France)

Téléphone : 33 (0)5.61.71.71.71 – Fax : 33 (0)5.61.71.71.00

Site Internet : www.sogclair.fr

Date de création : 1^{er} février 1986

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'administration, régie par la loi sur les sociétés commerciales.

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'en 2046.

Registre du Commerce et des sociétés : 335 218 269 RCS Toulouse

Code APE : 741 J.

Objet social : (Article 3 des statuts). La société a pour objet, directement ou indirectement :

- la constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises dont l'activité principale relève de l'ingénierie technique dans les domaines de la simulation/conception, de la qualité de définition, du multimédia de formation, de l'ingénierie documentaire, de la gestion de configuration et de tous produits ou services annexes ou connexes ;
- la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres ;
- l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations ;
- la fourniture de toutes prestations, la location de matériels, principalement au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle ;
- enfin, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à la gestion du patrimoine et de la trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.2. Principales dispositions légales et statutaires

2.2.1. Assemblées d'actionnaires

(Article 15 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

2.2.2. Limitation des droits de vote et droits de vote multiples (Article 15 des statuts)

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives, entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double, cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

2.2.3. Franchissements de seuils

Il n'existe aucune disposition statutaire concernant les franchissements de seuils. En conséquence, les dispositions légales s'appliquent.

2.2.4. Titres au porteur identifiables conformément à l'article L.228-2 du Code du Commerce

(Article 9 des statuts)

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi, relatif à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux assemblées d'actionnaires (dès cotation).

Au cours de l'exercice 2007 et à la date du dépôt du présent document, la société n'a pas procédé à cette demande.

2.2.5. Affectation et répartition des bénéfices (Article 18 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

2. Informations concernant l'émetteur et son capital

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du

dividende mis en distribution ou des acomptes, une option, entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

2.2.6. Inscription en compte (Article 9 des statuts)

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération. (dès cotation)

CM CIC Securities assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au Siège Social.

2.3. Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital de SOGCLAIR s'élève à 2 900 000 €, divisés en 725 000 actions de nominal de 4 € chacune.

2.3.1. Evolution du capital social de SOGCLAIR depuis sa création

Dates	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
01/02/1986	Création Société Anonyme	250 000 F	0	2 500	2 500	250 000 F
A.G.E. du 01/12/1988	Incorporation de réserves et création de 12 500 actions nouvelles	1 250 000 F	0	12 500	15 000	1 500 000 F
A.G.E. du 11/12/1989	Apport en nature	675 000 F	2 025 000 F	6 750	21 750	2 175 000 F
A.G.E. du 28/12/1989	Incorporation de la prime d'apport	2 025 000 F	0	20 250	42 000	4 200 000 F
28/03/1997	Apport en numéraire de la société SOFICLAIR	1 200 000 F	0	12 000	54 000	5 400 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par émission de 5 400 actions nouvelles	540 000 F	5 459 400 F	5 400	59 400	5 940 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission et élévation du nominal de l'action de 100 à 190 F	5 346 000 F	-	-	59 400	11 286 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Diminution du montant nominal de l'action de 190 à 20 F au moyen de l'échange de 2 actions anciennes de 190 F contre 19 actions nouvelles de 20 F	-	-	504 900	564 300	11 286 000 F
Conseil d'Administration du 08/09/1998 sur délégation de l'AGE du 22/06/1998	Emission en numéraire d'actions proposées au public	2 000 000 F	11 137 296 F	100 000	664 300	13 286 000 F
Assemblée Générale Mixte du 09/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission et écarts de réévaluation et conversion en euros.	4 144 089,40 F	807 978 F + écarts de réévaluation 3 336 111,40 F	-	664 300	17 430 089 F soit 2 657 200 €
Dates	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
Assemblée Générale Mixte du 07/06/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles à la suite de la fusion par voie d'absorption de LPPI	1 641 808 €	-	410 452	1 074 752	4 299 008 €
Dates	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions annulées	Nombre total d'actions	Capital après opération
Assemblée Générale Mixte du 07/06/2004	Réduction du capital par annulation de 349 752 actions	1 399 008 €	-	349 752	725 000	2 900 000 €

2.3.2. Capital autorisé

Cf ci-dessus Annexe 2 du rapport au conseil d'administration de SOGECLAIR

2.3.3. Répartition du capital et des droits de vote depuis 3 ans

Actionnariat	Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005		
	Nombre d'actions	% du Capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du Capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du Capital	% droits de vote
Famille ROBARDEY	487 617	67,26	83,33%	486 565	67,11	83,35	488 692	67,41	75,88
Divers	10 299	1,42	0,92	599	0,08	0,10	789	0,11	0,14
Public	182 206	25,13	15,75	191 340	26,40	16,55	179 822	24,80	23,98
Autocontrôle	44 878	6,19	-	46 496	6,41	-	55 697	7,68	-
TOTAL	725 000	100,00	100,00	725 000	100,00	100,00	725 000	100,00	100,00

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

2.3.4. Titres donnant accès au capital

Néant.

2.4. Pacte d'actionnaires et conventions

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, un engagement collectif a été souscrit fin 2004. Il concerne la famille ROBARDEY et Marc DAROLLES et porte sur 150 040 actions et droits de vote.

2.5. Nantissements, garanties et sûretés

La Société Générale a accordé, en date du 6 juin 2002, un prêt de 1 500 000 € à la société SOGECLAIR SA. Ce contrat de prêt stipule un nantissement de parts sociales que SOGECLAIR détient dans

la société HIGH END ENGINEERING GmbH (HEE) pour garantir le remboursement des 84 échéances mensuelles du prêt, d'un montant de 21 270 €.

Le CIC a accordé, en date du 15 mai 2006, un prêt de 1 900 000 € à la société SOGECLAIR SA. Ce contrat de prêt stipule un nantissement de parts sociales que SOGECLAIR détient dans la société HIGH END ENGINEERING GmbH (HEE) pour garantir le remboursement des 60 échéances mensuelles du prêt, d'un montant de 34 949 €.

La Caisse d'Épargne ainsi que la Société Générale ont accordé, en date du 30 janvier 2006, des prêts respectifs de 400 000 € et 430 000 € à la société SOGECLAIR SA. Ce contrat de prêt stipule un nantissement de parts sociales que SOGECLAIR détient dans la société OKTAL SA pour garantir le remboursement des :

- 84 échéances mensuelles du prêt, d'un montant de 5 468 €.
- 27 échéances trimestrielles du prêt, d'un montant de 17 623 €.

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti
Nantissement de 51% de parts sociales de HEE	11/07/2002	11/06/2009	1 387 500
Nantissement de 28% de parts sociales de HEE	25/07/2006	25/06/2011	2 102 764
Nantissement de 21% de parts sociales d'OKTAL SA	30/01/2006	05/03/2013	750 848

2.6. Dividendes

2.6.1. Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

	2007	2006	2005
Dividende global / action (hors avoir fiscal)	0,55 €	0,50 €	0,40 €

Montant total des dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

	2007	2006	2005
Montant total	398 750 €	362 500 €	290 000 €
Pourcentage du résultat net global consolidé	22,63%	15,87%	13,92%

2.6.2. Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de leur mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés à l'Etat.

2.6.3. Politique future de dividendes

L'entreprise entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes.

2.7. Titres non représentatifs du capital

Néant.

2.8. Contrôle de la société

La société n'appartient pas à un groupe.

2. Informations concernant l'émetteur et son capital

2.9. Principales données boursières

2.9.1. Evolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 1er janvier 2006

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2006	38,39	36,05	10 267	384,48
Février 2006	48,20	37,35	25 279	1 029,09
Mars 2006	54,30	43,01	41 914	2 063,87
Avril 2006	53,00	48,20	9 612	481,53
Mai 2006	50,00	40,00	9 778	447,87
Juin 2006	42,53	35,00	13 270	503,68
Juillet 2006	42,97	35,57	5 158	200,41
Août 2006	39,00	36,00	7 888	295,48
Septembre 2006	43,00	36,10	13 216	538,65
Octobre 2006	42,65	36,00	14 491	554,25
Novembre 2006	37,59	35,00	11 113	403,47
Décembre 2006	39,05	35,20	12 601	464,28

Capitalisation boursière au 31/12/2006 : 28,32 M€

Moyenne d'échanges sur l'année : 14 549 titres par mois

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2007	41,90	38,00	10 316	410,02
Février 2007	38,50	36,00	13 906	518,85
Mars 2007	37,44	34,50	13 218	473,98
Avril 2007	37,70	36,00	8 002	295,71
Mai 2007	37,80	37,00	10 146	379,72
Juin 2007	37,95	36,27	10 884	403,47
Juillet 2007	37,59	34,00	11 172	394,82
Août 2007	34,50	31,44	9 142	301,66
Septembre 2007	31,89	27,00	10 801	319,37
Octobre 2007	30,98	26,21	9 973	282,46
Novembre 2007	27,92	24,26	5 916	150,12
Décembre 2007	29,75	23,04	13 582	338,50

Capitalisation boursière au 31/12/2007 : 20,52 M€

Moyenne d'échanges sur l'année : 10 588 titres par mois

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2008	28,35	22,68	8 953	228,20
Février 2008	24,89	23,40	7 752	186,00
Mars 2008	24,50	23,20	2 023	47,59

Fiche signalétique

EURONEXT PARIS - ISIN FR0000065864

Code Reuters SCLR.PA

Code Bloomberg SOG.FP

2.9.2. Courbe de Bourse

L'action SOGECLAIR et l'indice ITCAC sur 2 ans



2.10. Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Le présent document de référence est en ligne sur le site internet de la société www.sogclair.fr et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société.

2.11. Information des actionnaires et analystes

SOGECLAIR maintient depuis son introduction en Bourse, un programme régulier de communication avec pour objectif d'informer l'ensemble de ses actionnaires ainsi que la communauté financière.

En 2007, ces actions de communication se sont traduites par un document de référence pour l'exercice 2006, des communiqués et avis financiers, deux réunions d'information SFAF : le 21 mars 2007 pour les résultats annuels 2006 et le 6 septembre 2007 pour les résultats semestriels 2007 et d'autres réunions d'informations avec les analystes, les journalistes et les investisseurs

Afin de satisfaire aux obligations de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée, SOGECLAIR, depuis février 2007, transmet par voie électronique l'information réglementée par un diffuseur professionnel inscrit sur la liste publiée par l'AMF. Cette information est en ligne sur le site www.sogclair.fr, lien url <http://www.sogclair.com/communiqués.php> où, conformément à la réglementation, elle restera archivée pendant au moins 5 ans.

2. Informations concernant l'émetteur et son capital

2.11.1. Informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

Date	Nature des informations et références des publications
2007	
21 mars 2007	Communiqué de publication des résultats annuels 2006, Diaporama de présentation des résultats 2006. Disponibles sur le site www.sogclair.fr .
24 mars 2007	Publication des résultats annuels 2006 - avis financier dans l'hebdomadaire Investir
6 avril 2007	Déclaration des droits de vote au 30 mars 2006. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
16 avril 2007	Publication au BALO de l'avis de convocation à l'assemblée générale du 25/05/2007.
23 avril 2007	Publication au BALO des comptes annuels 2006, des comptes consolidés 2006 et de l'affectation des résultats.
26 avril 2007	Dépôt auprès de l'AMF du document de référence 2006
2 mai 2007	Communiqué d'information sur la reprise des activités de la société SERA-CD. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
7 mai 2007	Publication dans le journal d'annonces légales « La Gazette du Midi » de l'avis de réunion valant avis de convocation à l'AGM du 25/05/07.
9 mai 2007	Déclaration des droits de vote au 30/04/2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
9 mai 2007	Communiqué du chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
11 mai 2007	Communiqué informant des modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM du 25/05/07 et du document de référence 2006. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
14 mai 2007	Publication au BALO du chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2007
25 mai 2007	Descriptif de mise en œuvre du programme de rachat d'actions. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
4 juin 2007	Communiqué informant des droits de vote à l'assemblée générale du 25/05/07. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
4 juin 2007	Publication dans le journal d'annonces légales « La Gazette du Midi » des droits de vote à l'assemblée générale du 25/05/02007
7 juin 2007	Déclaration des droits de vote au 31 mai 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
20 juin 2007	Publication au BALO de l'approbation des comptes annuels et consolidés 2006
25 juin 2007	Nomination de Monsieur Gérard BLANC en qualité de nouvel administrateur. Publication dans le Journal d'Annonces Légales « La Gazette du Midi » du 25 juin 2007.
25 juin 2007	Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Toulouse des comptes annuels et consolidés 2006.
28 juin 2007	Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Toulouse des statuts mis à jour au 25 mai 2007 et du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 25 mai 2007
5 juillet 2007	Publication des droits de vote au 29 juin 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
18 juillet 2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec CM. CIC Securities. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
1er août 2007	Communiqué du chiffre d'affaires consolidé du 2ème trimestre 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
6 août 2007	Publication au Balo du chiffre d'affaires consolidé du 2ème trimestre 2007
6 août 2007	Publication des droits de vote au 31 juillet 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr
6 septembre 2007	Communiqué des résultats consolidés du 1er semestre 2007, diaporama de présentation des résultats. Disponibles sur le site www.sogclair.fr
7 septembre 2007	Publication des droits de vote au 31 août 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr
8 septembre 2007	Publication des résultats du 1er semestre 2007 par avis financier dans l'hebdomadaire Investir du 08/09/07
10 septembre 2007	Rapport financier semestriel portant sur le semestre clos le 30 juin 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr
11 septembre 2007	Communiqué informant des modalités de mise à disposition du rapport financier semestriel portant sur le semestre clos le 30 juin 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr .
21 septembre 2007	Publication au BALO des résultats consolidés du 1er semestre 2007
03 octobre 2007	Publication des droits de vote au 28 septembre 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr
23 octobre 2007	Déclaration d'opérations sur titres effectuées par les hauts dirigeants. Disponible sur le site internet de l'AMF
25 octobre 2007	Déclaration d'opérations sur titres effectuées par les hauts dirigeants. Disponible sur le site internet de l'AMF
05 novembre 2007	Publication des droits de vote au 31 octobre 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr
07 novembre 2007	Communiqué du chiffre d'affaires consolidé du 3ème trimestre 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr
12 novembre 2007	Publication au BALO du chiffre d'affaires consolidé du 3ème trimestre 2007
13 novembre 2007	Information financière trimestrielle au 30/09/07 et communiqué information des modalités de mise à disposition. Disponible sur le site www.sogclair.fr
07 décembre 2007	Publication des droits de vote au 30 novembre 2007. Disponible sur le site www.sogclair.fr
18 décembre 2007	Communiqué informant de la création d'une joint venture en Inde. Disponible sur le site www.sogclair.fr

Date	Nature des informations et références des publications
2008	
04 janvier 2008	Publication des droits de vote au 31 décembre 2007. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
07 janvier 2008	Publication du bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec CM-CIC Securities. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
06 février 2008	Publication des droits de vote au 31 janvier 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
13 février 2008	Publication du chiffre d'affaires consolidé 2007. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
14 février 2008	Publication de l'information financière trimestrielle. Disponible sur le site www.sogeclair.fr . Communiqué informant des modalités de mise à disposition. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
15 février 2008	Publication au BALO du chiffre d'affaires consolidé du 4ème trimestre 2007.
06 mars 2008	Publication des droits de vote au 29 février 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
18 mars 2008	Communiqué de publication des résultats annuels 2007, Diaporama de présentation des résultats 2007. Disponibles sur le site www.sogeclair.fr .
19 mars 2008	Publication des résultats annuels 2007 – Avis financier dans le quotidien Les Echos
6 avril 2008	Publication des droits de vote au 31 mars 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
7 avril 2008	Publication au BALO de l'avis de convocation à l'assemblée générale du 14 mai 2008

2.11.2. Calendrier prévisionnel des publications relatives à 2008

2008

Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008	14 mai 2008
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2008	Semaine 31
Résultats du 1 ^{er} semestre 2008	Semaine 36
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2008	Semaine 48

2009

Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2008	Semaine 7
Résultats annuels 2008	Semaine 12

Ce calendrier est donné à titre indicatif ; les dates citées peuvent être sujettes à modification.

3. Le gouvernement d'entreprise

3.1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante douze ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à soixante douze ans.

Le président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société. Il rend compte dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la société.

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2007..

3.2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2007

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Philippe Robardey	Président Directeur Général et administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	néant	- Administrateur de Clairis Technologies SA - Administrateur d'EDT - Représentant permanent de SOGECLAIR au Conseil d'Administration d'Oktal SA - Administrateur de la société Sogemasa Ingenieria - Gérant de la société Tharsys - Président de la société Clairis Technologies Limited (UK) - Président de Sera Ingénierie
Jean-Louis Robardey	Administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur et Président d'EDT - Administrateur de Clairis Technologies SA - Gérant de la société civile Solair
Michel Grindes	Administrateur	19/04/2002	2008	Néant	- Gérant de MBZ Consultants
Bernard Ziegler	Administrateur	19/04/2002	2008	Néant	- Administrateur de Sogemasa Ingenieria
Jacques Riba	Administrateur	10/06/2005 (renouvellement)	2011	Néant	- Président du conseil d'administration de Sunn SA et de RHB Investissements - Administrateur de Courtois SA - Gérant de PAGESTRI
Alain Ribet	Administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur de Clairis Technologies - Directeur Expert de Clairis Technologies SA - Administrateur d'EDT - Président de S2E Consulting
Alberto Fernandez	Administrateur	17/05/2006	2012	Néant	- Président and CEO de Jefe Jeronimo SL - Membre du conseil d'administration d'Aresa - Membre du Comité de stratégie d'Asco
Gérard Blanc	Administrateur	25/05/2007	2013	Néant	- Administrateur de Valéo

3.3. Expertise et expérience des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en matière de gestion

Philippe ROBARDEY

Formation de gestion. Directeur général de SOGECLAIR pendant 9 ans avant d'en prendre la Présidence en 2003. A conduit l'introduction en bourse de SOGECLAIR et son développement à l'international.

Jean-Louis ROBARDEY

Entrepreneur. Président fondateur de SOGECLAIR. Au total, plus de 40 ans d'expérience de Direction d'entreprise.

Alain RIBET

Plus de 40 ans d'expérience dans le secteur aéronautique. Dans le cadre de ses activités au sein du bureau d'études d'Airbus France, a assuré le management et la gestion budgétaire associée de tronçons d'avions.

Bernard ZIEGLER

X – SUPAERO. Ancien pilote d'essai et Vice Président / directeur technique d'Airbus. Référence mondiale des technologies de l'aéronautique depuis plus de 30 ans.

Michel GRINDES

Ancien Président d'Airbus North America. A assuré des fonctions de direction de contrôle de gestion, de directeur financier adjoint et de direction des achats.

Jacques RIBA

Entrepreneur. Fondateur de la société Chipie Junior puis Président de Chipie. A exercé des fonctions d'administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées.

Alberto FERNANDEZ

Ancien Président d'Eads Casa et d'Airbus Military Company. Ancien Président de l'Afarmade (association espagnole d'armement et matériel de défense et sécurité)

Gérard BLANC

Ancien Executive Vice President des Opérations chez Airbus et membre du comité exécutif d'Airbus.

3.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, administrateur, est le père de Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général.

La société compte 5 administrateurs indépendants, tous nommés compte tenu, notamment, de leurs compétences et de la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques des marchés sur lesquels intervient la société. Les critères qui ont été retenus sont ceux préconisés par le rapport AFEP-MEDEF. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateurs élus par les salariés. Aucun censeur n'a été nommé.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.5. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

3.5.1. Evaluation du Conseil d'Administration

Au-delà de rencontres régulières entre la direction générale et les administrateurs, durant l'année 2007, le Conseil d'Administration a tenu 5 réunions. Le taux de présence des membres a été de 93% (présence physique ; aucune participation par des moyens de télécommunications).

Il existe un Comité des rémunérations qui comprend l'ensemble des administrateurs à l'exception de Monsieur Philippe ROBARDEY. Le Comité analyse une fois par an les rémunérations des membres du Comité de Direction. Il décide de l'évolution de la rémunération fixe du Président Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de Direction.

La méthode suivante a été mise en place pour fixer les rémunérations et leurs évolutions pour chacun des membres du Comité de Direction.

Personne concernée	Sur Proposition du PDG	Administrateurs consultés	Fréquence
Président Directeur Général	NON	Tous sauf le PDG	1 fois par an
Autres membres du Comité de Direction	OUI	Tous	1 fois par an

3. Le gouvernement d'entreprise

3.6. Rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés à chaque mandataire social pour 2007

Cf. paragraphes 5.4 et 5.5 du rapport du Conseil d'administration.

3.6.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Monsieur Michel GRINDES et Monsieur Bernard ZIEGLER pour MBZ Consultants : convention avec une filiale de SOGECLAIR (facturation : 30 000 € en 2007).

Monsieur Alberto FERNANDEZ : convention avec SOGECLAIR (facturation : 20 000 € en 2007)

3.6.2. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

3.6.3. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou aux membres de la famille

Rente viagère constituée au profit de Monsieur et Madame Jean-Louis ROBARDEY en règlement d'un fonds de commerce (E.D.T.) totalement amorti.

3.6.4. Stocks-options

Néant.

3.7. Composition du Comité de direction au 31/12/2007

Philippe ROBARDEY, Président et Directeur Général de SOGECLAIR

Marc DAROLLES, Directeur Général Adjoint de SOGECLAIR

Didier LANGLOIS, Directeur Technique de SOGECLAIR

Bruno FARGEON, Directeur Général d'OKTAL SA :

John JANKE, Directeur de CLAIRIS TECHNOLOGIES Limited :

Jean LATGER, Président Directeur Général d'OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT

Yves SAGOT, Directeur Général de HIGH END ENGINEERING

Sylvain CROSNIER, Directeur Général de SERA INGENIERIE (depuis mai 2007)

Au 31 décembre 2007, les rémunérations annuelles brutes versées aux membres du Comité de Direction représentent un montant total de 1 019 890 €, avantages en nature compris.

3.8. Contrôle interne

cf. Rapport du président à l'Assemblée Générale.

4. rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

(exercice clos le 31 décembre 2007)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes (individuels et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

1. Situation du groupe

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés CLAIRIS TECHNOLOGIES SA, E.D.T. SA, THARSYS SARL, HEE GmbH, SOGEMASA INGENIERIA, CLAIRIS TECHNOLOGIES LTD, S2E CONSULTING SAS, SERA INGENIERIE SAS créée mi 2007, OKTAL SA, OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS.

La joint-venture avec le groupe VECTRA sera opérationnelle en 2008.

1.1. Bilan de l'activité

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 75.004.142 € en baisse de 6,51% et un résultat de 1.761.881 € contre 2.283.998 € pour l'exercice précédent.

L'activité à l'international représente 40% du chiffre d'affaires.

Elle est marquée par une diminution de l'activité en Allemagne et en Espagne mais a profité du développement de la filiale au Royaume Uni. Les ventes au Bénélux, en Chine et en Corée du Sud sont en nette progression.

L'activité de l'exercice a globalement été marquée par :

pour le pôle Ingénierie & Conseil

- Un ralentissement temporaire de l'activité, compte tenu du plan d'économie Power 8 d'Airbus et des décalages des principaux programmes aéronautiques, dont l'effet est particulièrement sensible à l'international.
- Une accélération de l'activité commerciale au 4ème trimestre et de nombreux appels d'offres clients en cours, attestant du redémarrage de grands programmes.

pour le pôle Simulation

- Une progression significative notamment dans le secteur automobile et ferroviaire renforcé par une nouvelle offre en comportement dynamique de véhicule.
- Le gain de contrats auprès de nouveaux clients en Europe, Corée et Chine.

Des mesures de réduction des coûts de structure ont été engagées sur le S1 et ont porté leurs fruits dès le S2, permettant à Sogclair de maintenir un niveau de rentabilité conforme aux objectifs, tout en renforçant sa structure de bilan.

L'exercice 2007 aura, par ailleurs, permis une forte réduction de la dette.

L'effectif moyen, équivalent temps plein, est de 847 personnes sur l'exercice 2007.

1.2. Evolution prévisible – Perspectives d'avenir

- Reprise de la croissance avec une progression attendue et développement de notre filiale au Royaume Uni qui devrait se rapprocher de l'équilibre en 2008.
- Amélioration de la rentabilité opérationnelle grâce d'une part, au contrôle soutenu des engagements du groupe et au contrôle de l'exécution des contrats et d'autre part par le renforcement de nos pôles d'expertise.
- En termes d'effectifs, il est envisagé une augmentation ciblée de façon à accompagner la croissance de l'activité en capitalisant les compétences propres, tout en conservant un taux de flexibilité suffisant.

1.3. Evènements importants survenus depuis la clôture

Le début d'exercice 2008 est marqué par une activité commerciale très soutenue en terme de référencement clients et de réponse à appels d'offres très importants. Les projets les plus significatifs concernent les domaines aéronautique (démarrage T2/T3 2008), ferroviaire (particulièrement à l'international), défense avec le gain d'un contrat de près de 5M € pour des véhicules spéciaux.

Création de la joint-venture avec le groupe VECTRA en Inde, dans le domaine du transport.

Est en projet la création d'une société commune aux groupes SOGECLAIR et MECACHERS, qui viendra renforcer les relations commerciales tissées depuis plusieurs années. Cette société, dénommée AVIACOMP SAS, aura pour activité la conception, la définition, la fabrication, l'assemblage et le montage d'ensembles et de sous-ensembles mécaniques complexes notamment dans le domaine du composite.

1.4. Activités en matière de recherche et développement

Comme par le passé, la très grande majorité des contrats que nous avons réalisés pour nos clients en 2007 a consisté en des travaux de développement.

Nous portons à votre attention que nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents pour un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 38 et 23, directives nationales).

Les travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2007 concernent :

- pour le pôle Simulation : des projets de moteurs de simulation pour les secteurs automobile, ferroviaire et trafic aérien (ScanNer, OkSimRail, ScanAds).

Les travaux de développement ayant donné lieu à des dotations aux amortissements en 2007 concernent :

- pour le pôle Ingénierie & Conseil : le projet Planchers A380 et le projet Trainers Airbus, le programme d'amortissement de ce dernier s'est terminé fin octobre 2007,
- pour le pôle Simulation : les projets précédemment cités.

4. rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

1.5. Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués au format IFRS et vous sont commentés ci-après.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

COMPTE DE RESULTAT

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- un chiffre d'affaires de 75.004 k€ (contre 80.230 k€ l'exercice précédent),
- des autres produits de l'activité pour 2 113 k€,
- des charges d'exploitation hors dotations d'un montant de 69.787 k€ contre 75.294 k€ l'exercice précédent,
- des charges externes pour 25.524 k€,
- des charges de personnel d'un montant de 42.479 k€,
- des dotations aux amortissements et aux provisions d'un montant de 4.123 k€,
- des autres produits et charges opérationnelles pour -230 k€,
- un résultat opérationnel de 2.976 k€,
- un résultat financier de (581) k€,
- un résultat net consolidé de 1.762 k€ et une part du groupe de 1.486 k€, contre respectivement 2.284 k€ et 1.876 k€ pour l'exercice précédent.

BILAN

L'analyse du bilan consolidé fait apparaître :

A l'actif :

- des écarts d'acquisition en légère baisse (- 80 k€) du fait de la cession et de la dépréciation d'un fonds de commerce,
- des immobilisations incorporelles en baisse sensible sous l'effet conjugué de la fin d'activation des dépenses de développement dans le pôle ingénierie et conseil, des nouvelles activations du pôle simulation et des amortissements de ces actifs, notamment dans le pôle ingénierie et conseil (structures planchers A380),
- des immobilisations corporelles en légère baisse par suite du ralentissement temporaire des investissements,
- des stocks & en-cours en sensible augmentation à 155 k€,
- des créances clients et autres actifs courants en baisse significative compte tenu du léger recul de l'activité et de l'amélioration très marquée des délais de règlements clients, preuve d'un suivi régulier du crédit client.

Au passif :

- des capitaux propres en progression très sensible avec les résultats du groupe et malgré une distribution de dividendes aux actionnaires de SOGECLAIR SA et aux minoritaires des filiales de 517 k€,
- des avances conditionnées en baisse sous l'effet conjugué des attributions et des remboursements, et de la transformation d'une avance de 337 k€ en subvention,

- des dettes fournisseurs en baisse significative compte tenu de la diminution sensible des achats et plus particulièrement de la sous-traitance, et de la diminution des délais de règlements fournisseurs.
- des dettes fiscales & sociales en augmentation malgré le léger recul de l'activité, s'expliquant en partie par une augmentation de la charge d'impôt,
- des autres passifs courants en hausse sensible.

ANALYSE SECTORIELLE

L'analyse des résultats par secteur fait apparaître, après éliminations intra-groupe et fonctionnement de la holding :

pour le pôle Ingénierie & Conseil :

- un Chiffre d'Affaires net de 62.269 k€,
- un Résultat Opérationnel Courant de 4.920 k€ ,
- un Résultat Opérationnel de 4.692 k€,
- un Résultat Net de 844 k€, dont 721 k€ pour la part groupe ;

pour le pôle Simulation :

- un Chiffre d'Affaires net de 12.726 k€,
- un Résultat Opérationnel Courant de 1.251 k€ ,
- un Résultat Opérationnel de 1.249 k€,
- un Résultat Net de 796 k€, dont 642 k€ pour la part Groupe.

L'analyse du chiffre d'affaires par secteur industriel fait ressortir la répartition suivante :

- Aéronautique et trafic aérien : 74 %
- Automobile et ferroviaire : 15 %
- Défense et industrie : 11 %

1.6. Facteurs de risques et incertitudes

Sont traités ci-dessous les risques spécifiques à la société et à son secteur d'activité, classés selon notre ordre d'importance.

Risques d'exécution

- Support et projet en assistance technologique : il s'agit en quasi totalité de contrats en obligation de moyens. Leur durée se situe dans une fourchette de 3 mois à 1 an.
- Work packages / Développement : il s'agit de contrats en obligation de résultat. Leur durée se situe entre 1 mois et 5 ans.
- Systèmes produits et services associés : il s'agit de contrats :
 - comportant une offre associée à celle de SOGECLAIR (par exemple fabrication chez un partenaire). Ces contrats ont une durée longue avec des obligations de résultat pouvant aller jusqu'à 15 ans,
 - de développement et fourniture d'équipements sous la responsabilité de SOGECLAIR en source unique. Leur durée est fonction du type d'équipement.

Les contrats en support et projet en assistance technologique ainsi que la fourniture d'équipements, ne comportent que peu de risques d'exécution, SOGECLAIR n'ayant qu'une obligation de moyen ou étant seul maître de la définition du produit à réaliser.

Les contrats de work packages et développement ou de co-développement présentent de façon inhérente des risques d'exécution dont les causes racines sont par ordre chronologique :

- a) sous estimation initiale dans l'offre,
- b) spécifications techniques floues et clauses contractuelles très extensives,
- c) demandes de travaux supplémentaires pendant la phase de développement sans accord commercial préalable formel,
- d) difficultés techniques particulières,
- e) conditions d'acceptation finales sujettes à interprétation.

La maîtrise de tels risques, spécialement ceux d'origine b) et c) supposent une organisation tant commerciale que de gestion de programme tout à fait particulière qui fait la difficulté de ce type de contrat, mais crée réciproquement une barrière d'entrée importante vis-à-vis des acteurs traditionnels de la R&D externalisée.

Risques de dépendance

Clients

En 2007, tous secteurs confondus, le groupe a compté 222 clients actifs, c'est-à-dire facturés au cours de l'exercice répartis sur l'ensemble des secteurs d'activité, représentant une diversité suffisante, aussi bien de clientèle que de nombre de contrats, pour ne pas souffrir de dépendance gênante.

Réciproquement, la qualité et la fidélité des clients du groupe limitent le risque de volatilité et de solvabilité des créances et la taille et la qualité de ces clients constituent un gisement de marchés à développer pour SOGECLAIR.

En termes chiffrés :

- les 50 premiers cumulent 92% du Chiffre d'Affaires consolidé et sont harmonieusement répartis entre les segments Aéronautique & Trafic Aérien, Défense & Industrie, Automobile & Ferroviaire ; parmi ceux-là, six sont des nouveaux clients,
- les 20 premiers cumulent 83% du Chiffre d'Affaires consolidé ; parmi ceux-là 100% étaient déjà clients en 2006,
- les 10 premiers cumulent 75% du Chiffre d'Affaires consolidé ; parmi ceux-là, 60% étaient déjà parmi les 10 premiers clients de 2006 et tous étaient déjà clients,
- les 5 premiers clients cumulent 68% du Chiffre d'Affaires consolidé, contre 66% en 2006, et se répartissent entre les segments Aéronautique & Trafic Aérien et Défense & Industrie,
- Le 1^{er} client du groupe, AIRBUS, représente 58% du Chiffre d'affaires consolidé, contre 61% en 2006, avec une centaine de contrats distincts répartis sur 5 entités : France, Deutschland, España, UK et Central Entity.

Partenaires

En 2007, le pôle ingénierie a renforcé son accord avec le groupe MECHAHERS pour une coopération non-exclusive dans le domaine des sous-ensembles aéronautiques composites, tandis que ses partenariats historiques avec MECACHROME, ICSA, MASA ou MECHTRONIX se déroulaient de façon correcte et ne faisaient pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

Le pôle simulation a poursuivi le développement de son réseau international de partenaires et d'intégrateurs. Les partenariats historiques ont été confortés et plusieurs accords structurants ont été conclus avec de nouveaux partenaires pour l'Europe du Nord, la Chine et l'Inde avec EDM, ANTYCIP et le groupe VECTRA. La mise en vigueur de ces accords s'est déjà traduite en 2007 par la vente et la livraison de plusieurs moyens de simulation en Chine.

Au cours de l'année 2007, le groupe VECTRA et SOGECLAIR ont décidé de la mise en place d'une joint-venture basée en Inde.

Fournisseurs et sous-traitants

L'indépendance des fournisseurs et sous-traitants est assurée par la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- conservation en propre de la relation client et de la maîtrise d'œuvre (spécification, conception préliminaire et validation, réalisation des éléments critiques), permettant de conserver les facteurs différenciateurs essentiels,
- sélection de sociétés ne disposant ni de la volonté de, ni des capacités à, traiter en direct les contrats de SOGECLAIR, hors choix imposé par le client,
- nombre suffisant pour ne souffrir d'aucune position dominante et pouvoir répartir le risque industriel et financier,
- nombre suffisamment réduit pour peser suffisamment sur les conditions commerciales et techniques.

L'ensemble du groupe travaille ainsi avec plusieurs dizaines de fournisseurs et sous-traitants qui lui apportent leur soutien dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de la simulation.

Risques commerciaux

Programmes clients

SOGECLAIR s'est engagé fin 2001 sur un contrat en « risk-sharing », dans le cadre du programme A380. Ce contrat est à date le seul impliquant pour SOGECLAIR un financement et une prise de risque commercial partagée avec son client.

Ce contrat porte sur la conception et la réalisation des structures de planchers pour la pointe avant de l'avion, en co-développement via la société ADM et les parties sont convenues d'étaler le remboursement des dépenses et frais sur les 300 premiers avions produits.

A fin décembre 2007, le carnet de commandes A380 annoncé par Airbus comptait 189 commandes fermes (192 commandes à fin février 2008) et avait souffert de l'annonce des retards de programme et de l'annulation des commandes pour la version Freighter en 2006, qui ne nous apparaît cependant pas remettre en cause la viabilité commerciale du programme pour lequel Airbus s'est fixé un objectif de 800 avions livrés et sachant que le Boeing 747 a été commandé à plus de 1500 exemplaires.

Nos livraisons cumulées à fin 2007 s'élevaient à 34 (dont 6 pour l'année 2007). Nos hypothèses pour les exercices à venir ont été révisées pour tenir compte de l'effet très sensible sur 2008 et 2009 des retards qui ont pesé environ 1.300 k€ en 2007 et devraient impacter 2008 d'environ 950 k€.

4. rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

Ce programme a fait l'objet d'une immobilisation des frais de R&D engagés jusqu'à fin 2006 et sont amortis en linéaire sur 8 ans depuis début 2005.

Nous vous informons par ailleurs que certains appels d'offres du programme A350 sur lequel notre groupe entend se positionner incluent des clauses de risk-sharing.

Ventes propres

S'agissant du développement d'équipements pour simulateurs de vol, les ventes directes et celles résultant du partenariat mis en place avec MECHTRONIX ont progressé sensiblement, en particulier grâce au regain d'intérêt des compagnies aériennes pour les avions de la famille ATR, aux succès des Airbus A320 et aux bons résultats de notre client Thalès pour le Boeing 787, permettant de conforter les hypothèses du plan d'affaire.

S'agissant du développement de moteurs de simulation (ScanER, ScanADS et OKSimRail), les débouchés et volumes de vente constatés sur les versions existantes de ces produits confortent le retour sur investissement de ces nouvelles versions.

S'agissant du développement du modèleur de terrain (Agetim), déjà utilisé avec profit sur des programmes clients, nous ne voyons pas, à date, de risque de non-réalisation des hypothèses de vente prévues au plan.

Risques de marché

La Direction de SOGECLAIR est organisée pour suivre et gérer les risques de taux, de change et de liquidité avec :

- le suivi de la trésorerie,
- le suivi de la dette moyen/long terme,
- des échanges fréquents avec les partenaires financiers pour évoquer les évolutions des taux sur le court terme ou sur le moyen terme,
- la participation à divers forums, débats, présentations.

Risque action

SOGECLAIR n'ayant accordé aucune garantie liée, directement ou indirectement, à l'évolution du cours de l'action, son risque action est limité à l'impact d'une évolution du cours sur ses actions auto-détenues.

SOGECLAIR détient d'une part 1 781 actions propres au 31 décembre 2007, au titre de sa quote-part dans le contrat d'animation du titre. Une variation de 10% du cours aurait ainsi une incidence d'environ 5 000 € sur le résultat consolidé.

Au 31 décembre 2007, SOGECLAIR détient par ailleurs 43 097 actions propres issues de la fusion/absorption de la société LPPI. La variation du cours de ces actions n'a aucune influence sur les comptes consolidés du groupe puisqu'elles font l'objet d'une écriture d'annulation dans les capitaux propres, en application des règles comptables.

La variation du cours de ces actions n'aurait d'influence que sur les comptes sociaux de SOGECLAIR SA et dans la mesure où le cours viendrait à chuter durablement en deçà de leur valeur d'apport et obligerait à constater une dépréciation.

Risques financiers

Taux

L'exposition à taux variable se limitait à fin décembre 2007 aux concours court-terme courants ; en effet, nous avons pris fin novembre 2005 la décision de couvrir, par un swap à taux fixe, l'emprunt moyen-terme « en cloche » à taux variable que nous avions mis en place début 2002 pour financer le contrat des planchers A380.

Cette opération, exécutée dans des conditions de marché très satisfaisantes, se révèle toujours efficace et nous met à l'abri d'une poursuite de l'augmentation des taux directeurs.

La remontée régulière des taux courts depuis le début 2006 a augmenté sensiblement notre exposition, sans que nous apprécions un risque justifiant le coût d'instruments de couverture.

Change

Au cours de l'exercice 2007, l'exposition du groupe à ce risque est limitée et son impact qui représente 89 k€, concerne :

- principalement notre filiale britannique dont les revenus, mais également les charges, sont basés sur la livre sterling, pour un impact de 49 k€,
- des ventes en \$ concernant des équipements simulés pour 32 k€.

Nous vous informons cependant que certains appels d'offres sur lesquels notre groupe entend se positionner en 2008, dont l'A350-XWB incluent des clauses de paiement en dollars US qui nous obligeront à mettre en place des instruments de couverture adaptés.

Liquidité / Trésorerie

L'exercice 2007 n'a pas connu d'aggravation du risque de liquidité, l'utilisation des concours bancaires reste très inférieure aux montants maximum de crédit autorisés par nos partenaires bancaires. La gestion attentive de l'entreprise a permis de réduire sensiblement la dette nette de 9,18M€ à 3M€ hors avances conditionnées.

Concernant le contrat d'animation, l'impact est jugé non significatif.

Risques juridiques

SOGECLAIR n'est soumise à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Les risques de responsabilité civile professionnelle générale et produits aéronautiques sont couverts par des contrats d'assurance qui ont été étendus en 2007.

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la société SOGECLAIR et du groupe.

Toutefois, en cas de survenance de litiges, ceux-ci font l'objet d'une analyse dès que le fait est avéré. Il est prioritairement recherché une solution amiable et rapide. En cas de contentieux et après échec de règlement amiable, une provision peut être constituée en fonction de l'analyse technique et contractuelle et de l'analyse juridique éventuelle. Ces éléments constituent la base de constitution de la provision.

Risques industriels et environnementaux

Sans objet.

Assurances

L'exercice 2007 a été l'occasion de négocier les contrats des différentes filiales en matière de responsabilité civile et professionnelle générale après avoir restructuré la responsabilité aéronautique et spatiale des filiales en 2006.

Dettes et autres engagements à payer

Obligations contractuelles	TOTAL	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à long terme	6 176	1 434	4 599	144
Obligations en matière de location-financement	1 063	537	526	
TOTAL	7 239	1 970	5 125	144

Structure financière à moyen et long terme et spécificités au 31 décembre 2007

Caractéristiques des emprunts contractés	Montant global	Conditions	Echéances	Couvertures	Covenants
Amortissables à taux fixe	2 918 k€	De 4,2 à 5,5%	2000-2012	N/A	Néant
Amortissable à taux variable**	2 940 k€	E6M + 1,1%	2006-2013	Swap (cf infra)	Néant

** emprunt initial de 3,5 M€ auprès du CIC pour financer le contrat Planchers A380, initialement remboursable par paliers semestriels du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2009 et ré-échelonné jusqu'en 2013 avec un moratoire des remboursements en 2007.

Instruments de couverture

Il n'existe, à ce jour, au sein de SOGECLAIR SA ou du groupe, aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes.

Il est porté cependant à votre attention la décision prise fin novembre 2005 au vu de la remontée des taux d'intérêt et de l'horizon de l'engagement restant, de couvrir l'emprunt à taux variable de 3,5 M€ contracté pour le contrat des planchers A380.

Le contrat souscrit est un contrat simple de Swap à 2,975% calé sur les échéances et le taux de référence de l'emprunt A380, conduisant à une efficacité de la couverture (au sens IAS39), même en tenant compte du ré-aménagement de l'emprunt (cf supra) et permettant l'inscription des écarts de juste valeur au Bilan en application de la comptabilité de couverture IFRS.

A la date d'arrêt des comptes et compte-tenu de la sensible et régulière augmentation du taux E6M (Euribor 6 mois) en 2007, ce contrat de couverture génère un gain latent de 21.497 € inscrit en réserves consolidées.

Garanties et cautions (Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante)

Cf annexe consolidée paragraphe 16

Engagements reçus

Cf annexe consolidée paragraphe 16

2. Situation des sociétés du groupe

2.1. Activités et résultats de SOGECLAIR SA

Activité

Le contexte de l'exercice a été marqué par :

- une rentabilité opérationnelle maîtrisée malgré un léger recul de l'activité du groupe,

1.7. Engagements

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

- une amélioration très forte de la structure financière des entités,
- la poursuite des investissements réalisés et le soutien aux filiales récemment créées.

Dans ce contexte, SOGECLAIR SA a exercé l'ensemble de ses missions de pilotage et de coordination des activités du groupe. En parallèle SOGECLAIR SA a continué d'assurer pour CLAIRIS TECHNOLOGIES SA, E.D.T. SA, OKTAL SA, OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT et THARSYS SARL leurs besoins en matière d'administration, gestion, paye et comptabilité.

L'exercice 2008 sera une nouvelle fois consacré à la poursuite de l'amélioration des performances, au renforcement du contrôle interne et du système d'information et plus généralement au développement des capacités du groupe.

Chiffres

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

- un chiffre d'affaires de 3.307 k€ (contre 3.219 k€ pour l'exercice précédent),
- un résultat net de 1.034 k€ (contre 1 162 k€ pour l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R225-102 du Code du Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons enfin, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, nous avons :

- souscrit à l'augmentation de capital de S2E Consulting, filiale du groupe depuis 2006, réduisant le pourcentage de participation à 46.98%.
- pris 100% des actions de la société SERA INGENIERIE, puis souscrit à l'augmentation de capital conjointement avec le Groupe AIXAM-MEGA, ramenant ainsi notre participation à 80% des actions de la société.

4. rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

Actions d'auto-contrôle et participations croisées

Aucune opération n'a été effectuée.

Sanctions pour pratiques anti-concurrentielles

Néant.

Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

2.2. Activités et résultats du Pôle Ingénierie & Conseil

CLAIRIS TECHNOLOGIES SA

La baisse de la rentabilité est due notamment à la fin de l'activation des frais de développement concernant les structures planchers de l'A380 qui impacte notamment les charges financières à hauteur de 300 k€. On note par ailleurs la baisse de l'endettement de plus de 3M€. Les principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2007 - 99,91 %			
	2007 (k€)	2006 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	29 123	29 677	-1.9%
Résultat d'exploitation	615	872	-29.5%
Résultat net	8	91	-91.2%
Fonds Propres	2 144	2 136	+0.4%
Dettes nettes	4 570	7 629	-40.1%
Effectif moyen (ETP)	336	341	-1.5%

E.D.T. SA

L'activité de la société a légèrement progressé durant l'exercice, tandis que sa rentabilité a été affectée. Les principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2007 - 99,80 %			
	2007 (k€)	2006 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	7 840	7 712	+1.7%
Résultat d'exploitation	465	858	-45.8%
Résultat net	160	449	-64.4%
Fonds Propres	339	621	-45.4%
Dettes nettes	223	-389*	+157%
Effectif moyen (ETP)	91	92	-1.1%

THARSYS SARL

L'activité de la société a légèrement progressé durant l'exercice, tandis que sa rentabilité progressait sensiblement, et ses principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2007 - 100 %			
	2007 (k€)	2006 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	2 886	2 470	+16.8%
Résultat d'exploitation	307	250	+22.8%
Résultat net	239	150	+59.3%
Fonds Propres	523	284	+84.1%
Dettes nettes	-174	-171*	-1.7%
Effectif moyen (ETP)	22	19	+15.8%

S2E Consulting SAS

L'activité de la société, créée à fin 2006, a fortement augmenté durant cet exercice. Ses principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2007 - 46,98 %			
	2007 (k€)	2006 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	395	N/A	N/A
Résultat d'exploitation	4	N/A	N/A
Résultat net	2	N/A	N/A
Fonds Propres	102	N/A	N/A
Dettes nettes	-26	N/A	N/A
Effectif moyen (ETP)	10	N/A	N/A

SERA INGENIERIE SAS

Une première année d'activité conforme aux attentes. Ses principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2007 - 80,00 %			
	2007 (k€)	2006 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	779	N/A	N/A
Résultat d'exploitation	123	N/A	N/A
Résultat net	79	N/A	N/A
Fonds Propres	329	N/A	N/A
Dettes nettes	-51	N/A	N/A
Effectif moyen (ETP)	8	N/A	N/A

HEE GMBH

L'activité de la société a fortement réduit durant l'exercice, avec le maintien d'une rentabilité positive. Ses principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2007 - 79,16 %			
	2007 (k€)	2006 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	23 048	30 268	-23.8%
Résultat d'exploitation	845	1 907	-55.7%
Résultat net	593	1 455	-59.2%
Fonds Propres	3 430	3 437	-0.2%
Dettes nettes	-1 552	-1 089*	-49.8%
Effectif moyen (ETP)	200	191	+4.7%

Sogemasa Ingenieria SA

Durant l'exercice, l'activité de la société a régressé, la dette s'est sensiblement améliorée, et ses principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2007 - 74,50 %			
	2007 (k€)	2006 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	2 058	2 526*	-18.5%
Résultat d'exploitation	-72	-120	+40%
Résultat net	-81	-86	+5.8%
Fonds Propres	665	746	-10.9%
Dettes nettes	-219	284	-177%
Effectif moyen (ETP)	32	48	-33.2%

* régularisation suite à une erreur dans le rapport de gestion 2006

Clairis Technologies Limited

Le démarrage de la société, créée en 2005, s'est poursuivi malgré une activité inférieure à nos anticipations à sa création. Ses principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR			
au 31/12/2007 - 100,00 %	2007 (k€)	2006 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	558	201	+178%
Résultat d'exploitation	(477)	(238)	-100%
Résultat net	(517)	(237)	-118%
Fonds Propres	(701)	(239)	-193%
Dette nette	683	294*	+154%
Effectif moyen (ETP)	7	2,5	+180%

2.3. Activités et résultats du Pôle Simulation

OKTAL SA

L'activité de la société a progressé durant l'exercice, tandis que la rentabilité se redressait, et ses principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR			
au 31/12/2007- 97,92 %	2007 (k€)	2006 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	10 280	9 522	+8.0%
Résultat d'exploitation	549	-350	+257%
Résultat net	613	-302	+303%
Fonds Propres	2 340	1 726	+35.6%
Dette nette	-2 232	1 276*	-274%
Effectif moyen (ETP)	102	104	-1.9%

Oktal Synthetic Environment SAS

L'activité de la société a progressé durant l'exercice, avec une rentabilité en sensible progression, et ses principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR			
au 31/12/2007 - 65,10 %	2007 (k€)	2006 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	2 830	2 525	+12.1%
Résultat d'exploitation	542	476	+13.9%
Résultat net	417	363	+14.9%
Fonds Propres	1 960	1 694	+15.7%
Dette nette	-1 009	-1 534*	-34.2%
Effectif moyen (ETP)	26	26	-

3. Affectation du résultat

3.1. Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 1.034.013,85 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau d'un montant de 2.405.267,15 euros de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau	2.405.267,15 €
- Bénéfice de l'exercice :	1.034.013,85 €

Affectation

- au Report à nouveau ainsi porté de 2.405.267,15 € à :	3 040 531,00 €
- Aux actionnaires, à titre de distribution de dividendes Soit un dividende de 0,55 € par action	398 750,00 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action, sera de 0,55 euros. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 12 juin 2008.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au report à nouveau.

Nous vous indiquons, par ailleurs, que les textes récents ont aménagé sur plusieurs points le régime fiscal des dividendes (ainsi que des intérêts de placement à revenu fixe) pour les sommes versées à des personnes physiques :

- les prélèvements sociaux sur ces produits (au taux de 11 %) sont désormais, prélevés à la source, au lieu d'une imposition établie par l'administration l'année suivant celle de l'encaissement du revenu. En toute hypothèse, le montant des dividendes ou des intérêts de compte courant versé sera donc amputé de ces prélèvements,
- le taux du prélèvement libératoire est porté de 16 % à 18 %,
- les bénéficiaires des dividendes encaissés à compter du 1^{er} janvier 2008 peuvent opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % (hors prélèvements sociaux) en lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu.

Jusqu'à présent, les dividendes perçus étaient soumis à l'impôt sur le revenu par application du barème progressif dans les conditions suivantes : application d'un abattement de 40 % du montant du dividende perçu ; application d'un abattement global de 3.050 € pour un couple (ou 1.525 € pour une personne seule) ; bénéfice d'un crédit d'impôt de 50 % plafonné à 230 € pour un couple (115 € pour une personne seule) ; déduction d'une fraction (5,8 %) de la CSG.

La loi prévoit désormais, parallèlement à ce régime de droit commun qui est maintenu sans changement, la possibilité d'opter pour un prélèvement libératoire de 18 % (outre les prélèvements sociaux).

Au plan strictement fiscal, l'intérêt effectif de l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire dépend de chacune des situations particulières (il est à noter que les titres inscrits dans un Plan d'Epargne en Actions sont exclus du régime).

* régularisation suite à une erreur dans le rapport de gestion 2006

4. rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

Le prélèvement libératoire est calculé sur le montant brut des revenus perçus, c'est-à-dire notamment sans abattements.

L'option, qui est irrévocable, doit être formellement exercée avant l'encaissement des dividendes ou autres revenus distribués et pour chaque distribution.

L'option exercée devient définitive pour la distribution au titre de laquelle elle est produite.

L'option peut être exercée pour la totalité ou une partie seulement des dividendes ou autres revenus distribués à encaisser.

Lorsqu'une option a été exercée totalement ou partiellement pour une distribution, les dividendes ou autres revenus distribués encaissés au cours de la même année, pour lesquels une nouvelle option ne serait pas produite, sont imposés selon le régime de droit commun à l'impôt sur le revenu, mais sans abattements ni crédit d'impôt.

Le prélèvement libératoire de 18 % ne peut pas être pris en charge par la société distributrice. Il diminue obligatoirement le montant des distributions à encaisser.

3.2. Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2004	145 000 € soit 0,20 € par action	Néant	Néant
2005	290 000 € soit 0,40 € par action	Néant	Néant
2006	362 500 € soit 0,50 € par action	Néant	Néant

3.3. Les charges non déductibles fiscalement

Nous relevons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 7 748 €.

Nous vous demanderons de les approuver ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 2 583 €.

4. Le capital de la société

4.1. Composition du capital de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2007, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Anne ROBARDEY Huguette ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY	Anne ROBARDEY Huguette ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 10%	Philippe ROBARDEY	Huguette ROBARDEY Philippe ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY
Détenant plus de 15%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 20%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 25%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant
Détenant plus de 90%	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Aucune modification n'est intervenue dans cette liste durant l'exercice 2007.

4.2. Actionnariat salarié

Capital détenu

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société telle que définie à l'article L 225-102 du Code de Commerce.

4.3. Actions détenues en propre

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 16 309
Cours moyen des achats : 33,34 €
- Nombre d'actions vendues : 17 627
Cours moyen des ventes 32,65 €
- Montant total des frais de négociation : 19 000 €

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100%
Actionnariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	/
Annulation	/

Autres opérations

En dehors du programme de rachat d'actions, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-contrôle est la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat d'animation	Contrat d'animation
Nombre d'actions détenues	43 097	1 781
Valeur comptable	908 472 €	50 402,30 €
Valeur nominale	179 512 €	

4.4 Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2007.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Sogclair par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2007 dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera. La Société se réserverait le droit d'utiliser des produits dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 3,625 M€.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

5. Administration et contrôle de la Société

5.1. Mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 23 mai 2003, le Conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

4. rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

5.2. Mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des 5 dernières années

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Philippe Robardey	Président Directeur Général et administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	néant	- Administrateur de Clairis Technologies SA - Administrateur d'EDT - Représentant permanent de SOGECLAIR au Conseil d'Administration d'Oktal SA - Administrateur de la société Sogemasa Ingenieria - Gérant de la société Tharsys - Président de la société Clairis Technologies Limited (UK) - Président de Sera Ingénierie
Jean-Louis Robardey	Administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur et Président d'EDT - Administrateur de Clairis Technologies SA - Gérant de la société civile Solair
Michel Grindes	Administrateur	19/04/2002	2008	Néant	- Gérant de MBZ Consultants
Bernard Ziegler	Administrateur	19/04/2002	2008	Néant	- Administrateur de Sogemasa Ingenieria
Jacques Riba	Administrateur	10/06/2005 (renouvellement)	2011	Néant	- Président du conseil d'administration de Sunn SA et de RHB Investissements - Administrateur de Courtois SA - Gérant de PAGESTRI
Alain Ribet	Administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur de Clairis Technologies - Directeur Expert de Clairis Technologies SA - Administrateur d'EDT - Président de S2E Consulting
Alberto Fernandez	Administrateur	17/05/2006	2012	Néant	- Président and CEO de Jefe Jeronimo SL - Membre du conseil d'administration d'Aresa - Membre du Comité de stratégie d'Asco
Gérard Blanc	Administrateur	25/05/2007	2013	Néant	- Administrateur de Valéo
Huguette Robardey	Administrateur	09/04/2001 (renouvellement)	12/03/2005 (démission)	Secrétaire du Conseil d'Administration	- Présidente de Clairis Technologies - Administrateur de EDT
Michel Bourdet	Administrateur	09/04/2001 (renouvellement)	25/01/2005 (démission)	Néant	- Administrateur de Clairis Technologies (jusqu'au 25 mai 2007) - Administrateur d'EDT (jusqu'au 10 novembre 2006)

5.3. Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Le mandat de membre du Conseil d'Administration de Monsieur Michel Grindes expire par la présente assemblée.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du mandat de Monsieur Michel Grindes pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat de membre du Conseil d'Administration de Monsieur Bernard Ziegler expire par la présente assemblée.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du mandat de Monsieur Bernard Ziegler pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

5.4. Les jetons de présence

Versements individuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007

	Clairis Technologies SA	E.D.T. SA	Sogéclair SA	Total
Philippe Robardey	1 500 €	1 200 €	12 300 €	15 000 €
Jean-Louis Robardey	1 500 €	4 400 €	6 150 €	12 050 €
Michel Grindes			6 150 €	6 150 €
Bernard Ziegler			6 150 €	6 150 €
Jacques Riba			6 150 €	6 150 €
Alain Ribet	4 500 €	4 000 €	6 150 €	14 650 €
Alberto Fernandez			6 150 €	6 150 €
Gérard Blanc			6 150 €	6 150 €
Huguette Robardey	6 600 €	1 200 €		7 800 €

Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR SA par le Conseil d'Administration du 5 mars 1998 selon les modalités suivantes :

«Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du conseil d'administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du conseil d'administration sera déterminée ainsi : part double pour le président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs.»

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

5.5. Les rémunérations des mandataires

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante ⁽¹⁾					
	Rémunérations				Jetons de présence	Total
	fixe	Dont avantage en nature	Variable	exceptionnelle		
M. Philippe Robardey						
- Versées en 2006	153 000 €	1829,40 €	55 082 €	Néant	12 400 €	220 481 €
- Versées en 2007	200 000 €	1829,40 €	61 619 €	Néant	13 500 €	275 119 €
- Restant à verser au titre de 2007	Néant	Néant	47 902 €	Néant	12 300 €	60 202 €
M. Jean-Louis Robardey	Néant		Néant	Néant		
- Versées en 2006					11 650 €	11 650 €
- Versées en 2007					11 300 €	11 300 €
- Restant à verser au titre de 2007					6 150 €	6 150 €
M. Michel Grindes	Néant		Néant	Néant		
- Versées en 2006					4 150 €	4 150 €
- Versées en 2007					5 400 €	5 400 €
- Restant à verser au titre de 2007					6 150 €	6 150 €
M. Bernard Ziegler	Néant		Néant	Néant		
- Versées en 2006					4 150 €	4 150 €
- Versées en 2007					5 400 €	5 400 €
- Restant à verser au titre de 2007					6 150 €	6 150 €
M. Jacques Riba	Néant		Néant	Néant		
- Versées en 2006					4 150 €	4 150 €
- Versées en 2007					5 400 €	5 400 €
- Restant à verser au titre de 2007					6 150 €	6 150 €
M. Alain Ribet			Néant	Néant		
- Versées en 2006	48 000 €				11 750 €	59 750 €
- Versées en 2007	48 000 €				13 900 €	61 900 €
- Restant à verser au titre de 2007					6 150 €	6 150 €
M. Alberto Fernandez	Néant		Néant	Néant		
- Versées en 2006					Néant	Néant
- Versées en 2007					5 400 €	5 400 €
- Restant à verser au titre de 2007					6 150 €	6 150 €
M. Gérard Blanc	Néant		Néant	Néant		
- Versées en 2007					Néant	Néant
- Restant à verser au titre de 2007					6 150 €	6 150 €
Mme Huguette Robardey	Néant		Néant	Néant		
- Versées en 2006					8 100 €	8 100 €
- Versées en 2007					7 800 €	7 800 €
- Restant à verser au titre de 2007					Néant	Néant
M. Michel Bourdet	Néant		Néant	Néant		
- Versées en 2006					2 200 €	2 200 €
- Versées en 2007					Néant	Néant
- Restant à verser au titre de 2007					Néant	Néant

(1) Les montants sont exprimés en valeurs brutes

4. rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

Régimes de retraites spécifiques

Non applicable.

Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages :

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2006 correspond à l'exercice 2005 ; celle versée en 2007 correspond à 2006. Cette partie variable de la rémunération est calculée sur 2% du RCAI consolidé. L'avantage en nature consenti à Monsieur Philippe Robardey correspond à un véhicule société.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Par décision du Conseil d'Administration du 3 décembre 1999, Monsieur Philippe Robardey perçoit une indemnité de rupture égale à 18 mois de rémunération (fixe et proportionnelle) calculée sur la dernière période annuelle précédant la rupture du mandat de Directeur Général.

La loi Breton du 26 juillet 2005 a soumis au régime des conventions réglementées l'engagement pris par une société cotée, de verser à un mandataire social des rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions.

La loi TEPA du 21 août 2007 a interdit les rémunérations de cette nature dont le bénéfice n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de la Société.

Cette même loi impose en outre une régularisation, avant le 21 février 2009, des engagements en cours.

Afin de mettre en conformité les engagements précédemment autorisés, la décision suivante sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale : en application des dispositions de l'article L.225-42-1 du code de commerce, Monsieur Philippe Robardey percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, quelle qu'en soit la cause, une indemnité de 18 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de Résultat Opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 5 millions d'euros.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant.

6. Les Commissaires aux Comptes

Aucun mandat de Commissaires aux Comptes n'arrive à expiration avec la présente Assemblée.

7. Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 et à l'article L.225-42-1 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

8. Informations ayant un impact en terme d'offre publique

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, il a été conclu le 3 décembre 2004 un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1er août 2003. Cet engagement concerne la famille Robardey et Monsieur Marc Darolles et porte sur 150.040 actions et droits de vote y attachés.

Les droits de vote s'exercent conformément à l'article 15 de nos statuts.

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 13 des statuts.

En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations figurant en annexe 2 du présent rapport.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataire sont décrits au paragraphe 5.5. du présent rapport.

9. Délégations en matière d'augmentations de capital

cf. Tableau Annexe 2

10. Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 : Les conséquences sociales et environnementales de l'activité

1. IMPACT SOCIAL

1.1. Emplois

L'effectif total consolidé du groupe, en valeur moyenne sur l'année exprimée en équivalent temps-plein, est réparti comme suit :

	2007	2006	2005
Ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs	754	780	696
Techniciens et employés	93	56	52
TOTAL	847	836	748

Les régions Midi-Pyrénées et PACA comptent environ 500 collaborateurs pour 80 en Ile de France

La moyenne d'âge est de 34 ans avec un taux de renouvellement de 7,96 %.

Les contrats à durée déterminée représentant environ 4,3% de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Les recrutements ont concerné une dizaine de personnes, principalement des ingénieurs et des experts dans les diverses spécialités du groupe.

Les perspectives d'activité et le besoin de capitaliser en interne sur les métiers nouveaux permettent d'espérer un maintien d'un bon niveau d'emplois dans SOGECLAIR en 2008, dans l'ensemble des pays où le groupe est implanté.

1.2. Sous-traitance

SOGECLAIR fait régulièrement appel à des sociétés extérieures (sous-traitance).

Au total, la main d'œuvre extérieure représente 21% et ce taux résulte d'une adaptation permanente du groupe afin de répondre au mieux à des besoins :

- capacitaires sur ses métiers, s'agissant d'absorber un surcroît d'activité, non durable ou trop abrupt pour immédiatement y allouer des ressources propres, et préserver un niveau de flexibilité suffisant pour savoir faire face à des changements de facteurs économiques,
- de spécialité sur des métiers nouveaux, s'agissant de répondre à des besoins clients et disposer rapidement des savoir-faire avant de les avoir capitalisés en interne.

Pour ce faire, SOGECLAIR entretient un réseau de relations avec des sociétés fidèles et spécialisées :

- principalement en zone euro, reconnues pour leurs compétences, leur expérience et leur compétitivité,
- pour quelques unes hors zone euro, éprouvées quant à leurs compétences, apportant un surcroît de compétitivité et satisfaisant nos critères de qualité.

Il est raisonnable de penser que tandis que SOGECLAIR pourra continuer à créer des emplois, propres et sous-traités, en zone euro, la sous-traitance hors zone euro devra également croître afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de nos clients en matière de coût et de compensation géographique (offshore).

1.3. Durée du travail / Absentéisme

Les sociétés de droit français sont assujetties au respect des durées légales du travail. Les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

Le taux d'absentéisme est de 2,67%. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour (par ordre décroissant) maternité, paternité et maladie.

1.4. Politique de rémunération

Pour les filiales françaises, les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque structure. En 2007, les rémunérations ont évolué entre 2% et 3% toutes catégories de collaborateurs confondues.

1.5. Relations professionnelles / Bilan des accords collectifs

Chaque filiale française a ses propres institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégation unique, délégués du personnel). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les directeurs de filiales, soit par les responsables des ressources humaines dans le respect des dispositions législatives. Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions.

1.6. Conditions d'hygiène et sécurité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise qui est réalisée dans des espaces « bureaux », les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent aucun commentaire. Les espaces de travail font l'objet de maintenance et d'entretien continus.

1.7. Formation (filiales françaises)

En 2007, un montant de 793 581 € a été consacré aux dépenses de formation, représentant 4,07 % de la masse salariale. Les dépenses de formation, principalement techniques, sont destinées à maintenir un haut niveau technique et des compétences multiples pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositions législatives dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) sont mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2005.

1.8. Egalité professionnelle

En matière d'égalité professionnelle, la société veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que les compétences et les conditions de travail.

En particulier aucune distinction n'est établie entre hommes et femmes, tandis que la promotion pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est recherchée, par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Centres d'Aide par le Travail, ...).

1.9. Œuvres sociales (filiales françaises)

Les œuvres sociales font partie des prérogatives des comités d'entreprise et portent sur des avantages consentis aux collaborateurs : restaurant d'entreprise, organisation de voyages et sorties sportives, réduction sur billetterie avion/cinéma/théâtre, locations vacances.

2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Aucune des sociétés du groupe SOGECLAIR n'a d'activité susceptible de porter atteinte à l'environnement. Par ailleurs, des consignes sont données en matière de consommation d'énergie et de papier ainsi que pour un tri sélectif des déchets, de façon à minimiser l'emploi de ressources environnementales.

4. rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25/05/2007	24/07/2009	3.000.000 €	-	-	3.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	25/05/2007	24/07/2009	3.000.000 €	-	-	3.000.000 €
Autoriser d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	25/05/2007	24/07/2009	10 % du capital	-	-	10 % du capital
Autorisation d'augmentation du capital réservée aux adhérents PEE	25/05/2007	24/07/2009	3% du capital			3% du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	25/05/2007	24/07/2010	3 % du capital			3 % du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions	25/05/2007	24/07/2010	2 % du capital			2 % du capital

ANNEXE 3 : Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice 2007

ROBARDEY Philippe

Qualité	Président Directeur Général
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	/
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	
Prix moyen pondéré	néant
Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis	1052
Prix moyen pondéré	28,16 €
Montant total des acquisitions	29 629,24 €

ANNEXE 4 : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en €)	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	EXERCICE 2007
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 657 200	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions ordinaires existantes	664 300	725 000	725 000	725 000	725 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
. Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 704 402	2 946 229	2 574 345	3 219 407	3 307 059
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-438 236	876 493	782 959	1 525 933	1 061 348
Impôts sur les bénéficiaires	335 381	-274 106	5 982	309 867	-13 302
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	338 292	619 766	1 162 452	1 162 050	1 034 014
Résultat distribué	265 720	145 000	290 000	362 500	398 750 (*)
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,16	1,59	1,07	1,68	1,48
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,51	0,85	1,60	1,60	1,42
Dividende attribué à chaque action (a)	0,40	0,20	0,40	0,50	0,55 (*)
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	10	11	13	15
Montant de la masse salariale de l'exercice	589 342	555 399	773 915	946 741	1 058 532
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	229 186	294 748	363 009	411 956	498 573

(*) projet

4. rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (ARTICLE L225-209 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE)

Chers Actionnaires,

En application du second alinéa de l'article L.225-209 du Code de commerce, nous vous indiquons les opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation que vous avez consentie au conseil d'administration dans le cadre de la cinquième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2007, conformément aux conditions décrites dans la note d'information visée par l'AMF le 21 mars 2000, sous le numéro 00.362. L'autorisation de procéder à un programme de rachat d'actions propres a été donnée par l'assemblée générale du 12 avril 2000 et renouvelée par les assemblées des 9 avril 2001, 19 avril 2002, 23 mai 2003, 7 juin 2004, 10 juin 2005, 17 mai 2006 et 25 mai 2007.

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte ⁽¹⁾	6,33%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽²⁾	néant
Nombre de titres détenus en portefeuille ⁽¹⁾	45 901
Valeur comptable du portefeuille ⁽¹⁾	977 141,11 €
Valeur de marché du portefeuille ⁽¹⁾	1 124 115,40 €

(1) A la date du 29 février 2008.

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant le 29 février 2008.

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période du 26/05/2007 au 29/02/2008)						
	Animation du titre	Actionariat salarié	Opérations de croissance externe	Couverture de valeurs mobilières	Annulation	Total
Achats						
Nombre d'actions	15 006	/	/	/	/	15 006
Prix	29,91 €	/	/	/	/	
Montant	448 777,52 €	/	/	/	/	448 777,52 €
Volume des actions utilisées ⁽¹⁾	100%	/	/	/		100%
Ventes / transferts						
Nombre d'actions	14 970	/	/	/		14 970
Prix	29,35 €	/	/	/		
Montant	439 364,36 €	/	/	/		439 364,36 €

(1) animation du titre

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration

5. États financiers

5.1. A - Comptes consolidés

A-I – état de la situation financière consolidée (en k€)

ACTIF	Note	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition	A-V-IV-1	4 045	4 126	2 435
Immobilisations incorporelles	A-V-IV-2	7 534	8 884	9 485
Immobilisations corporelles	A-V-IV-3	2 502	2 718	2 295
Immobilisations financières	A-V-IV-4	703	633	617
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		14 784	16 361	14 832
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours		155	94	248
Clients et comptes rattachés		25 575	31 159	29 090
Autres actifs courants		1 939	1 590	2 942
Impôt différé actif	A-V-IV-15	477	475	151
Trésorerie et Equivalent de trésorerie	A-V-IV-5	5 977	2 541	4 403
TOTAL ACTIFS COURANTS		34 123	35 859	36 834
TOTAL ACTIF		48 908	52 220	51 666

PASSIF	Note	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
CAPITAUX PROPRES				
Capital apporté		2 900	2 900	2 900
Prime d'émission		2 630	2 630	2 630
Réserves et résultat consolidé		6 482	5 301	3 504
Autres (dont autres fonds propres, actions propres,...)		-909	-909	-1 119
Capitaux propres part du groupe	A-V-IV-6	11 103	9 922	7 914
Intérêts minoritaires	A-V-IV-7	1 420	1 274	2 155
TOTAL CAPITAUX PROPRES		12 523	11 196	10 069
PASSIFS NON COURANTS				
Provisions à long terme	A-V-IV-8	698	772	656
Avances Conditionnées et Autres passifs non courants		1 831	2 283	2 082
Emprunts et dettes financières à long terme	A-V-IV-9	5 268	5 510	5 492
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		7 798	8 564	8 229
PASSIFS COURANTS				
Partie courante des Avances Conditionnées et Autres Passifs		314	101	51
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	A-V-IV-9	1 970	3 453	2 356
Emprunts et dettes financières à court terme	A-V-IV-9	1 740	2 762	3 945
Fournisseurs et comptes rattachés		6 865	9 558	8 907
Dettes fiscales et sociales		13 897	13 254	14 807
Provisions à court terme	A-V-IV-10	176		
Impôt différé passif	A-V-IV-15	13	66	123
Autres passifs courants		3 610	3 265	3 180
TOTAL PASSIFS COURANTS		28 587	32 460	33 368
TOTAL PASSIF		48 908	52 220	51 666

5. États financiers

A-II – Compte de résultat consolidé (en K€)

	Note	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	A-V-IV-11	75 004	80 230	69 052
Autres produits de l'activité	A-V-IV-12	2 113	3 061	3 514
Achats consommés		-25 524	-31 854	-29 780
Charges de personnel		-42 479	-41 676	-34 973
Impôts et taxes		-1 451	-1 622	-1 478
Dotations aux amortissements et provisions		-4 123	-3 920	-3 156
Autres charges		-333	-144	-136
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		3 206	4 076	3 042
Autres produits et charges opérationnelles	A-V-IV-13	-230	-745	36
RESULTAT OPERATIONNEL		2 976	3 331	3 078
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-88	-9	17
Coût de l'endettement financier brut		-529	-597	-525
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	A-V-IV-14	-616	-606	-508
Autres produits et charges financiers		35	369	220
Charge d'impôt	A-V-IV-15	-633	-810	-708
RESULTAT NET		1 762	2 284	2 082
- Part du groupe		1 486	1 876	1 099
- Intérêts minoritaires	A-V-IV-7	276	408	983
Résultat par action (en €)		2 €	3 €	2 €
Résultat dilué par action (en €)		2 €	3 €	2 €

A-III – Tableau des flux de trésorerie consolidé (en K€)

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net des sociétés intégrées	1 762	2 284	2 082
Avance conditionnée transformée en subvention	-338		
Amortissements et provisions	3 873	3 874	2 899
Variation des impôts différés	-47	-360	-87
Plus-values de cession	-92	-391	-7
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	5 158	5 407	4 887
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 322	-1 760	1 744
Flux net de trésorerie généré par l'activité	8 479	3 647	6 631
Acquisitions d'immobilisations	-2 217	-4 940	-5 199
Cessions d'immobilisations	266	828	11
Incidence des variations de périmètre		26	-74
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 950	-4 086	-5 262
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère et aux minoritaires	-517	-456	-145
Variations des autres fonds propres	29	32	7
Emissions d'emprunts et ressources autres	1 117	4 058	2 507
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-2 751	-3 874	-1 887
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 122	-240	482
Incidence des variations de cours des devises	51		
VARIATION DE TRESORERIE	4 457	-679	1 851
Trésorerie d'ouverture ¹	-221	458	-1 393
Trésorerie de clôture ¹	4 236	-221	458

(1) Emprunts et dettes financières à court terme - Trésorerie et Equivalent de trésorerie

A-IV - Tableau de variation des capitaux propres (part du groupe) (en K€)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Ecart de conversion*	Titres de l'entité consolidante	Total
Au 31 décembre 2006	2 900	2 630	3 429	1 876	-4	-909	9 922
Augmentation de capital							
Réduction de capital							
Distribution de dividendes hors groupe			-341				-341
Variation de périmètre							
SWAP de taux			-15				-15
Affectation du résultat n-1			1 876	-1 876			
Titres en autocontrôle							
Autres mouvements			-3		54		51
Arrondis							
Situation nette avant résultat	2 900	2 630	4 946		50	-909	9 617
Résultat 2007				1 486			1 486
Au 31 décembre 2007	2 900	2 630	4 946	1 486	50	-909	11 103

* l'écart de conversion concerne Clairis Technologies Limited

A-V. Note annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007

A-V-I – Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation

- Référentiel Comptable

En application du règlement N° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement et le conseil européen, les comptes annuels du groupe SOGECLAIR ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et présentés conformément à la recommandation N° 2004-R-02 du 27 octobre 2004 du Conseil National de la Comptabilité.

- Modalités de consolidation

Les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive et dans lesquelles le groupe exerce un contrôle direct ou indirect de plus de 50% du capital ont été consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient moins de 50% de participation et qui sont contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Au 31 décembre 2007, SOGECLAIR ne détient aucune participation mise en équivalence.

Les titres des autres participations non consolidées figurent sous la rubrique « immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition.

Par ailleurs, des sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès lors qu'elles ne représentent qu'un intérêt négligeable et que leur exclusion ne peut nuire au principe d'image fidèle.

Il s'agit, en l'espèce de :

- ADM (filiale à 35% de CLAIRIS TECHNOLOGIES SA)

- Méthodes et règles d'évaluation

1 – Ecart d'acquisition et assimilés

Conformément aux normes IFRS, les écarts d'acquisition ont été gelés en 2004 et ne sont plus amortis, mais des tests de dépréciation sont effectués annuellement ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur.

Les Unités Génératrices de Trésorerie au sens des IFRS ont été définies comme chacune des filiales du groupe sur la base des critères suivants :

- forte indépendance des filiales en tant que groupes d'actifs générateurs de trésorerie,
- forte cohérence de chacune des filiales en tant qu'actifs mis en œuvre et marchés adressés,
- rattachement bi-univoque de chaque filiale au secteur primaire d'analyse.

Les tests de dépréciations consistent donc à vérifier que la juste valeur des capitaux propres de chaque filiale est supérieure à sa valeur comptable, soit :

- pour les comptes consolidés, la situation nette comptable de la filiale augmentée de la valeur de l'écart d'acquisition ;
- pour les comptes sociaux de la holding, la valeur comptable des titres de participation.

La juste valeur des capitaux propres de la filiale est estimée de la façon suivante :

- un business-plan prospectif est établi sur la base des performances passées, de l'évolution prévisible de ses marchés et de l'influence des plans d'action mis en œuvre sur son positionnement ; ce plan est établi sur un horizon de huit ans et reflète à moyen-terme le plan opérationnel de la filiale et les objectifs fixés aux dirigeants ;
- la valeur d'entreprise est calculée par actualisation des free cash-flows sur l'horizon du business-plan, augmenté de la valeur terminale par application d'un taux de croissance fixe à l'infini ; les hypothèses retenues pour l'établissement de ces comptes sont :

5. États financiers

- le taux d'actualisation des cash-flows a été calculé à 9,46% par addition d'un taux de placement long-terme sans risque et d'une prime de marché des sociétés cotées affectée d'un facteur de risque Beta spécifique au groupe,
- le taux de croissance à l'infini a été limité à 2,0%, valeur conservatrice aussi bien eu égard aux taux de croissance historiques effectifs des diverses filiales que des valeurs couramment retenues ;
- cette valeur d'entreprise est ramenée à un multiple d'EBIT pour être comparée à des comparables de marché, permettant de croiser la méthode avec une méthode dissimilaire globale;
- la valeur des capitaux propres s'en déduit par prise en compte de l'impact de la dette nette de la filiale ; pour les filiales contrôlant une autre filiale, cette valeur est corrigée de la quote-part de la valeur de la sous-filiale,
- un « choc » est enfin appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de la filiale ;
- les hypothèses retenues pour le choc sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité et de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA), par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Au 31 décembre 2007, les valorisations ainsi calculées excèdent pour chaque filiale les valeurs comptables, même après choc et se comparent aux multiples observables pour le type d'entreprises. En conséquence, les tests pratiqués se révèlent concluants pour toutes les filiales et conduisent au maintien de la valeur des écarts d'acquisition.

2 – Immobilisations incorporelles

Concernant les travaux immobilisés en frais de développement, les montants activés comprennent l'ensemble des dépenses de développement jusqu'à l'achèvement des travaux conformément à l'IAS 38 ainsi que des frais financiers afférents conformément à l'IAS 23.

Les montants immobilisés sont amortis linéairement sur une période de 3 à 8 ans suivant les programmes, selon les perspectives les plus probables de retour économique des résultats des travaux.

Cinq programmes ont conduit à l'activation de dépenses de développement :

- structures planchers de pointe avant A380 (pour un montant restant à amortir de 5 872 k€ au 31 décembre 2007)
 - montant brut : 9 546 k€
 - date d'activation : les dépenses sont activées depuis la date de début des travaux de développement début 2002 et jusqu'à fin 2006, date d'entrée en service commercial de l'A380 retenue comme date de finalisation des développements
 - durée d'amortissement : 8 ans à compter du 1er janvier 2005, date de livraison des premiers planchers de série, jusqu'à fin 2012 date probable d'atteinte du volume cumulé de livraisons correspondant à la base de signature du contrat A380.
 - dépréciation exceptionnelle des frais de développement du programme A380 Cargo en décembre 2006 pour 759 k€

2007, constitue la première année sans immobilisation de travaux en frais de développement et avec des amortissements à taux plein soit 1 174 k€

- agréments de conception et de réparation avioniques JAR21G & JAR145 (pour un montant totalement amorti au 31 décembre 2007)
 - montant brut : 35 k€
 - date d'activation : janvier 2003
 - durée : 5 ans (soit jusqu'à fin décembre 2007)

2007, dernier exercice d'amortissement de ce programme.

- équipements simulés pour flight-trainers Airbus (pour un montant totalement amorti au 31 décembre 2007)
 - montant brut : 2 541 k€
 - date d'activation : octobre 2002
 - durée : 5 ans (soit jusqu'à fin octobre 2007)

2007, dernier exercice d'amortissement de ce programme.

- modeleur de terrain (produit Agetim) pour simulateurs (pour un montant restant à amortir de 82 k€ au 31 décembre 2007)
 - montant brut : 703 k€
 - date d'activation : 156 k€ activés en décembre 2003, 233 k€ en décembre 2004, 163 k€ en décembre 2005, 125 k€ en décembre 2006, 26 k€ en décembre 2007
 - durée : 3 ans à partir de l'activation des dépenses

- moteurs de simulation pour les secteurs automobile (produit ScanNer), ferroviaire (produit OkSimRail) et trafic aérien (produit ScanAds), (pour un montant restant à amortir de 501 k€ au 31 décembre 2007)
 - montant brut : 709 k€
 - date d'activation : 126 k€ en décembre 2005, 379 k€ en décembre 2006, 204 k€ en décembre 2007
 - durée : 3 à 4 ans à partir du 01/01/2006

3 – Instruments financiers

Pour financer son développement, SOGECLAIR a contracté en octobre 2002 un emprunt amortissable sur 7 ans pour un montant de 3 500 000 €. Cet emprunt est à taux variable fondé sur EURIBOR 6 mois. Ce passif financier est éligible à la comptabilité de couverture.

Afin de couvrir son risque de taux, SOGECLAIR a mis en place un swap emprunteur taux fixe / prêteur EURIBOR 6 mois, à un taux fixé à 2.9750 %. Les caractéristiques du swap sont identiques à celles de l'élément couvert en terme de montant d'échéance et de taux variable.

En conséquence, il est possible d'établir une relation de couverture entre l'instrument dérivé et le passif couvert et cette opération de type cash flow hedge est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que son efficacité peut être démontrée.

Les variations de valeur par rapport à l'origine (la juste valeur d'un swap est nulle à l'origine) sont alors comptabilisées au Bilan (en fonds propres en contrepartie d'une créance à l'actif).

Des tests d'efficacité, prospectifs et rétrospectifs ont été réalisés :

- Le test prospectif consiste à calculer les flux financiers du sous-jacent et ceux correspondant à la jambe variable de l'instrument dérivé à la date de mise en place de la couverture, puis à simuler les flux financiers respectifs du sous-jacent et de l'instrument dérivé en cas d'évolution défavorable des marchés (choc). Le rapport des variations de flux financiers du sous-jacent et de l'instrument dérivé détermine le coefficient d'efficacité. Le choc appliqué a consisté en une translation de la courbe de taux zéro coupon sans risque de 250 bp.
- Le test rétrospectif suit la même méthode en remplaçant la courbe simulée par la courbe de taux réelle en vigueur à la date de clôture.

Les tests réalisés ont montré que la couverture mise en place était efficace à 100%.

En 2007, SOGECLAIR a renégocié les échéances de remboursement de cet emprunt. La couverture taux, précédemment mise en place, reste efficace.

La juste valeur du swap a été calculée par FOREX FINANCES, société de conseil en trésorerie internationale, à la date de clôture sur la base de la courbe de taux zéro coupon sans risque en vigueur et estimée à 21 497 € au 31 décembre 2007.

Au titre de l'IFRS 7, il est à préciser que les autres emprunts contractés par le groupe sont à taux fixe et qu'il n'existe pas d'instruments financiers hors-bilan.

A-V-II – Informations relatives au périmètre de consolidation

Désignation	Siège social	Méthode	% d'intérêt au 31/12/2007	% d'intérêt au 31/12/2006	% d'intérêt au 31/12/2005
SOGECLAIR	7 Avenue Albert Durand 31700 BLAGNAC	/	100.00	100.00	100.00
CLAIRIS TECHNOLOGIES Limited	Unit 18 Apex Court Woodlands Almondsbury BS32 4JT BRISTOL - Royaume Uni	IG	100.00	100.00	néant
CLAIRIS TECHNOLOGIES E.D.T.	7 Avenue Albert Durand 31700 BLAGNAC	IG	99.91	99.91	99.91
H.E.E.	Georg Heyken Strasse, 4 HAMBOURG (Allemagne)	IG	99.80	99.80	99.80
OKTAL S.A	Georg Heyken Strasse, 4 HAMBOURG (Allemagne)	IG	79.16	79.16	51.02
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT	2 rue Boudeville 31100 TOULOUSE	IG	97.92	97.92	78.55
S2E CONSULTING	7 Avenue Albert Durand 31700 BLAGNAC	IP	65.10	65.10	54.00
SERA INGENIERIE	164 Avenue Joseph Kessel 78960 VOISINS LE BRETONNEUX	IG	46.98	49.98	néant
SOGEMASA INGENIERIA	Pole Industrial Via Tarpeya TOLEDE (Espagne)	IG	80.00	néant	néant
THARSYS	7 bis rue de Partanais 31650 SAINT-ORENS	IG	74.50	74.50	74.50
			100.00	100.00	100.00

Les variations de périmètre sur l'exercice 2007 sont les suivantes :

- augmentation de capital de S2E Consulting (détenue à 46.98%) pour 40 k€ dont 17k€ pour Sogclair,
- création de la société SERA Ingénierie, laquelle a débuté son activité au 2 mai, et par conséquent a été consolidée au second semestre 2007.

4 – Dividendes versés

La répartition des dividendes payés aux actionnaires de la société mère est la suivante

- droit de vote simple	100 k€
- droit de vote double	240 k€
- autocontrôle	22 k€

5 – Evénements postérieurs à la clôture

Le début d'exercice 2008 est marqué par une activité commerciale très soutenue en terme de référencements clients et de réponses à appels d'offres très importants. Les projets les plus significatifs concernent les domaines aéronautique (démarrage T2/T3 2008), ferroviaire (particulièrement à l'international), défense avec le gain d'un contrat de près de 5 M€ pour des véhicules spéciaux.

A-V-III – Informations permettant la comparabilité des comptes

Méthode comptable

Aucun changement de méthodes comptables ou de mode d'évaluation relatif au traitement des informations financières, pouvant avoir une influence sur la comparabilité des comptes, n'est intervenu sur l'exercice.

5. États financiers

A-V-IV – Explications des postes de bilan et de résultat et de leurs variations

- BILAN

ACTIFS NON COURANTS

1 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition et leur variation sur l'exercice s'analysent comme suit (montants en K€) :

	Ecart d'acquisition 31/12/2006	Diminution	Variations de périmètre	Ecart d'acquisition 31/12/2007
CLAIRIS TECHNOLOGIES	174	-67		107
OKTAL	1 708	-14		1 694
THARSYS	138			138
HEE	2 106			2 106
TOTAL	4 126			4 045

2 - Immobilisations incorporelles

La rubrique s'analyse comme suit (montants en K€) :

Valeurs brutes	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecart de conversion	A la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Frais de recherche	13 534	302	198			13 639
Concession, brevets	3 704	783	564	10		3 933
Autres	7	16	1	-10		11
TOTAL	17 244	1 101	762			17 583

Amortissements et provisions	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	A la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Frais de recherche	5 400	1 926	180			7 146
Concession, brevets	2 961	545	602			2 903
Autres						
TOTAL	8 360	2 471	782			10 049

Détail des dépenses de développement immobilisées (montants nets en K€) :

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Equipements simulés		423	932
Planchers A380	5 872	7 050	7 250
JAR 21 & 145		7	14
Agetim	82	178	278
Moteurs de simulation	539	476	127
TOTAL	6 493	8 134	8 600

3 - Immobilisations corporelles

La rubrique s'analyse comme suit (montants en K€) :

Valeurs brutes	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecart de conversion*	A la clôture de l'exercice
Installations techniques	95	18		39	-1	151
Autres immobilisations corporelles	6 010	899	978		-6	5 925
Immobilisations en cours	98	137	13	-39		183
TOTAL	6 203	1 053	990		-7	6 259

* L'écart de conversion concerne Clairis Technologies Limited

Amortissements (en K€)	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion*	A la clôture de l'exercice
Installations techniques	76	12				87
Autres immobilisations corporelles	3 410	1 222	959		-3	3 670
Immobilisations en cours						
TOTAL	3 486	1 234	959	0	-3	3 758

* l'écart de conversion concerne Clairis Technologies Limited

Informations complémentaires concernant les contrats de location financement (IAS 17) :

Valeur nette comptable des contrats de location financement en cours :

(montant en K€)	Valeur Brute	Amortissement	VNC 31/12/2007
Immobilisations incorporelles	641	114	527
Immobilisations corporelles	1 207	671	535
TOTAL	1 848	785	1 063

Echéance des paiements restant dus :

(montant en K€)	à -1 an	de 1 à 2 ans	de 3 à 5 ans
TOTAL	1 063	537	382

4 - Immobilisations financières

La rubrique s'analyse comme suit (montants en K€) :

Valeurs brutes	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecart de conversion	A la clôture de l'exercice
Titres de participations	68					68
Prêts	416	69	13			472
Autres immobilisations financières	204	38	24			218
TOTAL	688	107	37			759

Provisions	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	A la clôture de l'exercice
Titres de participations	55					55
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL	55					55

ACTIFS COURANTS

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser ou à le vendre dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie.

Les actifs suivants sont donc classés en courant :

- les stocks
- les avances et acomptes
- les créances clients et comptes rattachés
- les actifs d'impôt différé
- la trésorerie et équivalents de trésorerie
- les charges constatées d'avance
- les autres créances

5 - Autres

Au 31 décembre 2007, les équivalents de trésorerie concernent des valeurs mobilières de placement évaluées à la juste valeur.

CAPITAUX PROPRES

6 - Capitaux propres part du groupe

Le capital social est composé de 725 000 titres. La valeur nominale des titres est de 4 €, soit un capital social au 31 décembre 2007 de 2 900 k€. .

Il est à rappeler que conformément à l'avis 2002-D du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et selon délibération du Conseil d'Administration de Sogclair du 23 décembre 2002, les titres en auto-contrôle viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2007, ce retraitement conduit à une réduction de 909 k€ des capitaux propres consolidés.

(Cf. document de référence disponible sur le site www.sogclair.fr)

5. États financiers

7 – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'analysent comme suit au 31 décembre 2007 :
(montants en k€)

Intérêts minoritaires au 31/12/2006	1 274
Impact sur les réserves	- 130
Impact sur le résultat	276
Intérêts minoritaires au 31/12/2007	1 420

PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), les passifs sont classés en courant et non-courant.

Un passif est classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les passifs exigibles suivants sont donc classés en courant :

- la part des dettes financières et avances conditionnées remboursables à moins d'un an à la date de clôture
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés
- les dettes fiscales et sociales
- les provisions à court terme
- les impôts différés passifs
- les autres dettes

Les autres passifs exigibles sont classés en non courant.

8 – Provisions à long terme

Elles ont évolué comme suit :

(montants en K€)	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Provisions pour indemnités de fin de carrière	404	32	44	393
Autres provisions pour charges	48	135		183
Provisions pour risques	319	64	262	122
TOTAL	772	231	305	698

Les provisions pour charges concernent des garanties clients.

Les provisions pour risques concernent essentiellement des pertes à terminaison.

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2007 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

Le traitement comptable des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les dispositions de la loi n° 2003-725 du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites.

9- Dettes financières courantes et non courantes

L'état des échéances des dettes financières se présente comme suit :

(montants en K€)	Montant	à un an au plus	de 1 à 2 ans	de 3 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- à un an maximum à l'origine	1 740	1 740			
- à plus d'un an à l'origine	6 993	1 948	1 761	3 140	144
Emprunts et dettes financières divers	246	23		223	
TOTAL	8 979	3 711	1 761	3 364	144

Emprunts bancaires moyen/long terme souscrits en cours d'exercice (hors crédit-baux)

néant

Emprunts bancaires moyen/long terme remboursés en cours d'exercice (hors crédit-baux)

1 356 k€

10 – Provisions à court terme

Les provisions à court terme concernent des provisions pour charges.

COMPTE DE RESULTAT

11 – Chiffre d'affaires

Au titre de l'IFRS 8, le chiffre d'affaires est présenté par pôle d'activité au niveau de l'information sectorielle (cf § A-V-V).

12 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit (montants en k€) :

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Production stockée	1	-40	-66
Production immobilisée	242	1 746	2 601
Subventions d'exploitation	453	441	428
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	610	692	390
Autres produits	806	222	162
TOTAL	2 113	3 061	3 514

*Malgré les décalages de programmes, la politique d'immobilisation des dépenses de développement n'a pas été modifiée au 31 décembre 2007.

13 – Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au résultat des opérations non courantes de la période.

Au 31 décembre 2007, ils s'élèvent à -230 k€ et concernent :

- des provisions pour contrôles fiscaux pour -176 k€,
- des provisions et une plus-value sur cession de fonds de commerce pour -67 k€
- des plus et moins values nettes de cession sur autres immobilisations pour 13 k€

14 – Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, à savoir :
 - les produits d'intérêt générés par la trésorerie et équivalents de trésorerie,
 - le résultat de cession d'équivalents de trésorerie,
- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond principalement aux charges d'intérêt sur opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les produits et charges liés aux autres actifs financiers tels que les produits financiers de participation, les dotations et reprises sur provisions financières et les écarts de conversion.

15 – Charge d'impôt

La société SOGECLAIR SA a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR, CLAIRIS TECHNOLOGIES et EDT.

La charge d'impôt de 633 k€, constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007 se détaille alors comme suit :

- impôt groupe exigible 680 k€
- impôt différé - 47 k€

Au 31 décembre 2007, les impôts différés à l'actif du bilan se répartissent de la façon suivante :

- différences temporaires 225 k€
- déficits fiscaux 120 k€
- élimination de plus-values 132 k€

Les impôts différés au passif du bilan concernent essentiellement des différences temporaires.

Preuve de l'impôt en k€:

Résultat théorique taxable	2 395
Taux d'impôt en consolidation	33.33%
Charge d'impôt théorique	798
Charge d'impôt réelle	633
Ecart impôt théorique / impôt réel	165

Justification des écarts :

Impact écritures sans ID	70
Impact des différences de taux	-38
Impact des déficits fiscaux et amortissements différés	-
Crédit d'impôt	141
Autres	-8

16 – Effectif moyen de l'exercice

Les effectifs se répartissent comme suit :

Équivalents temps plein	2007	2006	2005	2004
Ingénieurs , Cadres et Techniciens supérieurs	754	780	696	606
Techniciens et autres non-cadres	93	56	52	45
TOTAL	847	836	748	651

17 – Engagements financiers

Engagements donnés

- Cautions de contre garanties sur marché 14 k€
- garantie de dettes déjà inscrites au bilan consolidé
 - avals, cautions et garanties données 5 740 k€
 - créances cédées non échues 1 063 k€
 - nantissements 2 470 k€

Engagements reçus

- cautions de garantie fournisseur 66 k€
- engagements sur contrats 11 525 k€

Nous portons à votre attention que SOGECLAIR a reçu de ses clients des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur leurs ventes et sur la base des commandes fermes reçues par ces clients.

5. États financiers

Autres engagements

Dans le cadre de notre filiale allemande, il a été accordé aux minoritaires une option de rachat activable à l'initiative de Sogclair du 1er janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2011 selon des modalités de prix convenues sur la base de la moyenne ajustée des résultats des années précédant l'opération.

(Cf document de référence disponible sur le site www.sogclair.fr)

A-V-V – AUTRES INFORMATIONS

- INFORMATIONS SECTORIELLES

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- le pôle Ingénierie & Conseil, correspondant aux activités des sociétés Clairis Technologies Limited, Clairis Technologies, EDT, HEE, S2E Consulting, Sera Ingénierie, Sogemasa et Tharsys,
- le pôle Simulation correspondant aux activités des sociétés Oktal SA et Oktal Synthetic Environment.

Au 31 décembre 2007, le résultat opérationnel se répartit par secteur d'activité comme suit :

(montants en K€)	Ingénierie & conseil	Simulation	Holding	TOTAL
CHIFFRE D'AFFAIRES	62 269	12 726	8	75 004
Autres produits de l'activité	1 146	877	90	2 113
Achats consommés	-20 811	-3 444	-1 270	-25 524
Charges de personnel	-33 140	-7 782	-1 557	-42 479
Impôts et taxes	-1 010	-307	-134	-1 451
Dotations aux amortissements et provisions	-3 327	-740	-57	-4 123
Autres charges	-207	-81	-45	-333
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4 920	1 251	-2 965	3 206
Autres produits et charges opérationnelles	-228	-2		-230
RESULTAT OPERATIONNEL	4 692	1 249	-2 965	2 976

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe se répartit comme suit :

83% pour le pôle Ingénierie & Conseil

17% pour le pôle Simulation

Actifs disponibles (en k€) :

ACTIF	Ingénierie & Conseil	Simulation	Holding
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition	1 917	1 559	570
Immobilisations incorporelles	6 818	674	42
Immobilisations corporelles	2 128	250	124
Immobilisations financières	552	95	57
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	11 415	2 578	792
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	134	20	
Clients et comptes rattachés	20 744	4 830	1
Autres actifs courants	1 142	433	365
Actif d'impôt courant	278	45	154
Trésorerie et Equivalent de trésorerie	1 958	3 791	228
Contre-partie des éliminations intra-groupe	-9 692	-2 754	12 446
TOTAL ACTIFS COURANTS	14 564	6 366	13 194
TOTAL ACTIF	25 978	8 944	13 985

Passifs exigibles (en k€) :

PASSIF	Ingénierie & Conseil	Simulation	Holding
CAPITAUX PROPRES			
Capital apporté			2 900
Prime d'émission			2 630
Réserves et résultat consolidé*	-464	1 303	5 644
Autres (dont autres fonds propres, actions propres,...)			-909
Capitaux propres part du groupe	-464	1 303	10 265
Intérêts minoritaires	964	456	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	500	1 759	10 265
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	549	110	39
Avances Conditionnées et Autres passifs non courants	1 493	338	
Emprunts et dettes financières à long terme	3 475	19	1 775
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	5 516	467	1 815
PASSIFS COURANTS			
Partie courante des Avances Conditionnées et Autres Passifs		314	
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 022	22	926
Emprunts et dettes financières à court terme	1 720		20
Fournisseurs et comptes rattachés	5 095	1 421	349
Dettes fiscales et sociales	10 215	3 072	610
Provisions à court terme	176		
Impôt différé passif	8	5	
Autres passifs courants	1 725	1 884	1
Contre-partie des éliminations intra-groupe			
TOTAL PASSIFS COURANTS	19 962	6 719	1 906
TOTAL PASSIF	25 978	8 944	13 985

*A ce jour, les dividendes du pôle Ingénierie et Conseil, versés à la holding, sont retraités en résultat et en réserves au sein de la holding et représentent pour la période 2004/2007 un montant d'environ 2 562 k€.

PARTIES LIEES

(Cf. document de référence disponible sur le site www.sogclair.fr)

5. États Financiers

5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Robert MOREREAU

10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SOGECLAIR, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants exposés dans les notes « méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe et portant sur :

- la valorisation des écarts d'acquisition,
- l'appréciation des frais de développement.

Dans ce cadre, nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Robert MOREREAU

Pour EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest

Jean-Marie FERRANDO

5.3. COMPTES INDIVIDUELS

I - BILAN au 31 décembre 2007 (en euros)

ACTIF	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Immobilisations incorporelles	41 749	15 333	12 830
Immobilisations corporelles	104 847	98 063	72 190
Immobilisations financières	12 225 600	12 008 600	9 327 127
ACTIF IMMOBILISE	12 372 196	12 121 996	9 412 147
Créances clients et comptes rattachés	889 397	1 486 842	828 553
Autres créances	1 596 471	3 290 584	3 390 385
Disponibilités et VMP	227 642	266 729	278 221
Charges constatées d'avance	33 320	25 448	29 136
ACTIF CIRCULANT	2 746 830	5 069 603	4 526 156
TOTAL ACTIF	15 119 026	17 191 599	13 938 305

PASSIF	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849	2 629 849
Autres réserves	1 442 550	1 442 550	570 100
Report à nouveau	2 405 267	1 584 163	1 584 163
Résultat de l'exercice	1 034 014	1 162 050	1 162 452
CAPITAUX PROPRES	10 411 681	9 718 612	8 846 564
PROVISIONS	39 231	32 948	18 272
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 701 106	4 234 886	2 835 537
Emprunts et dettes financières diverses	987 991	1 479 662	778 582
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	367 845	395 010	326 757
Dettes fiscales et sociales	610 402	992 717	548 162
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Autres dettes	770	337 764	403 431
Produits constatés d'avance	0	0	181 000
DETTES	4 668 114	7 440 039	5 073 469
TOTAL PASSIF	15 119 026	17 191 599	13 938 305

5. États Financiers

II- COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 307 059	3 219 407	2 574 345
Subventions d'exploitation	0	0	0
Rep. sur provisions, transferts de charges	89 524	29 770	462 203
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 396 584	3 249 177	3 036 548
Achats et charges externes	1 314 478	1 216 218	1 261 963
Impôts, taxes et versements assimilés	134 468	132 386	112 812
Charges de personnel	1 557 105	1 358 699	1 136 924
Dotations aux amortissements	34 354	39 340	67 396
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 283	14 676	5 314
Autres charges d'exploitation	44 765	30 264	28 704
RESULTAT D'EXPLOITATION	305 130	457 594	423 435
Produits financiers	1 022 437	825 422	768 156
Charges financières	283 849	211 437	146 119
RESULTAT FINANCIER	738 589	613 985	622 037
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 043 719	1 071 579	1 045 472
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	656 333	279 522
CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 007	255 996	156 560
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(23 007)	400 337	122 962
Impôt sur les bénéfices	(13 302)	309 866	5 982
RESULTAT NET	1 034 014	1 162 050	1 162 452

5.4. Annexe aux comptes individuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2007 dont le total est de 15 119 026 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 4 419 021 €, et dégagant un bénéfice de 1 034 014 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007,

Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 14 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14 mars 2008, par le Conseil d'Administration.

Élément N°	Annexe au bilan et au compte de résultats du 01/01/2007 au 31/12/2007	Informations			
		Produites		Non produites	
		note n°	état fiscal	non significatives	non applicables
1	I – Règles et méthodes comptables				
	Méthodes d'évaluation	1			
	Calcul des amortissements et des provisions	1			
	Dérogations	1			x
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle				X
	II – Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat				
2	Etat de l'actif immobilisé	2			
3	Etat des amortissements	2			
4	Etat des provisions	3			
5	Etat des échéances des créances et des dettes	4			
6	Informations complémentaires sur :				
	<i>Eléments relevant de plusieurs postes de bilan</i>				X
	<i>Réévaluation</i>				X
	<i>Frais d'établissement</i>				X
	<i>Frais de recherche appliquée et de développement</i>				X
	<i>Fonds commercial</i>				X
	<i>Intérêts immobilisés</i>				X
	<i>Intérêts sur éléments de l'actif circulant</i>				X
	<i>Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant</i>				X
	<i>Avance aux dirigeants</i>				X
	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	5			
	<i>Composition du capital social</i>	6			
	<i>Parts bénéficiaires</i>	7			
	<i>Obligations convertibles</i>	8			
	<i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>			X	
	<i>Ventilation de l'impôt sur le bénéfice</i>	9			
	III – Engagements financiers et autres informations				
7	Crédit-bail			X	
8	Engagements financiers	10			
9	Dettes garanties par des sûretés réelles				X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires				X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	11			
12	Rémunération des dirigeants	12			X
13	Effectif moyen	13			
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société				
15	Liste des filiales et participations	14			
	IV – Autres éléments significatifs				X

5. États Financiers

ANNEXE NOTE N° 1

Règles et méthodes comptables

Méthodes d'évaluation

Principes et conventions générales

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de commerce (Art. 123-12 à 123-23), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le Plan Comptable Général (règlement CRC 99.-03).

Permanence des méthodes

Aucun changement de méthode n'a été opéré par rapport à l'exercice précédent.

Principales méthodes comptables utilisées

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 1 et 3 ans).

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

La société applique le règlement CRC 2002-10.

Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les plans d'amortissement pratiqués dans les comptes individuels sont maintenus en consolidation. Les durées d'amortissement qui ont été déterminées par le groupe sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée d'utilité
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Un test de dépréciation, effectué annuellement, consiste à vérifier que la juste valeur des capitaux propres de la filiale est supérieure à sa valeur comptable.

La juste valeur des capitaux propres de la filiale est estimée de la façon suivante :

- un business-plan prospectif est établi sur la base des performances passées et de l'évolution prévisible des marchés sur lesquels opère la filiale, les valeurs sur les 2 ans à venir reflétant le Plan Opérationnel de la filiale et les objectifs des dirigeants,
- la Valeur d'Entreprise est calculée par actualisation des free cash-flows sur l'horizon du business-plan, augmenté de la valeur terminale par application d'un taux de croissance fixe à l'infini ;

la valeur des capitaux propres s'en déduit par prise en compte de la dette nette de la filiale.

- les hypothèses retenues pour l'actualisation des cash-flows sont : un taux d'actualisation de 9.46 % (résultat de la prise en compte du taux d'un placement sans risque, d'une prise de marché des sociétés cotées et du facteur de risque spécifique) et un taux de croissance à l'infini de 2.0 % (conservatif compte tenu de la progression réelle passée).
- la valeur calculée est ensuite ramenée à un multiple d'EBIT pour être comparée à des multiples de comparables, permettant de croiser avec une méthode dissimilaire de "valeur de marché",
- un "choc" est enfin appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de la filiale,
- les hypothèses retenues pour le choc sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité et de réduire de 30 % le niveau de marge opérationnelle (EBITDA), par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Au 31 décembre 2007, les valorisations ainsi calculées excèdent pour chaque filiale les valeurs comptables, même après choc sensible et se comparent aux multiples observables pour le type d'entreprises. En conséquence, les tests pratiqués se révèlent concluants pour toutes les filiales.

Actions propres

Conformément à l'avis 2002-D du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002, les actions propres détenues par la société ont été classées en autres titres immobilisés. Au 31/12/2007, SOGECLAIR détenait 43 097 actions propres pour une valeur de 908 869 €. Il n'y a pas eu de mouvement d'action sur la période. Compte tenu des derniers cours du titre (28,30 € au 31 décembre 2007), aucune dépréciation n'a été constituée.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "Fifo".

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont pu être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Aucune dépréciation n'a été opérée au titre de l'exercice 2007.

Méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale

La société SOGECLAIR a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR, CLAIRIS TECHNOLOGIES et E.D.T..

La charge d'impôt est enregistrée dans les filiales sur la base de leur propre résultat fiscal. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Pour l'exercice 2007, SOGECLAIR enregistre un "produit" d'impôt de 9 810 €.

ANNEXE NOTE N° 2

Etat de l'actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	415 957 €	38 787 €	5 500 €	449 243 €
Immobilisations corporelles	210 630 €	32 047 €	35 365 €	207 313 €
Immobilisations financières	12 039 090 €	217 000 €		12 256 090 €
TOTAL	12 665 677 €	287 834 €	40 865 €	12 912 646 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	400 623 €	9 090 €	2 220 €	407 493 €
Immobilisations corporelles	112 567 €	25 264 €	35 365 €	102 466 €
Immobilisations financières	30 489 €			30 489 €
TOTAL	543 679 €	34 354 €	37 585 €	540 448 €

ANNEXE NOTE N° 3

Etat des provisions

Nature des provisions	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (1)	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pensions et obligations similaires (2)	32 948 €	6 283 €		39 231 €
Provision pour dépréciation financière	30 489 €			30 489 €
TOTAL	63 437 €	6 283 €		69 720 €

(1) dont provisions utilisées : néant

(2) Le traitement comptable des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les dispositions de la loi n° 2003-725 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

5. États Financiers

ANNEXE NOTE N° 4

Etat des échéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	2 248 €		2 248 €
Autres	963 147 €		963 147 €
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	889 397 €	889 397 €	
Autres	1 596 471 €	1 596 471 €	
Charges constatées d'avance	33 320 €	33 320 €	
TOTAL	3 484 583 €	2 519 188 €	965 395 €

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
A 1 an au maximum à l'origine	22 335 €	22 335 €		
A plus d'1 an à l'origine	2 678 770 €	910 678 €	1 734 346 €	33 746 €
Emprunts et dettes financières – Divers	987 991 €	934 622 €	53 370 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	367 845 €	367 845 €		
Dettes fiscales et sociales	610 402 €	610 402 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	770 €	770 €		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 668 113 €	2 846 652 €	1 787 716 €	33 746 €

Détail des charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit	
Intérêts courus sur emprunts	2 424 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 921 €
Dettes fiscales et sociales	
Provisions Dettes/CP et CET	58 453 €
Charges à payer sur salaires	126 103 €
Charges/CP et CET	30 009 €
Charges sociales à payer	88 885 €
Impôts charges à payer	1 950 €
Autres dettes	770 €
TOTAL	436 515 €

Etat des créances et dettes vis-à-vis des entreprises liées (hors comptes courants, précisés dans le tableau des filiales et participations)

	Créances	Dettes
CLAIRIS TECHNOLOGIES	459 375 €	63 851 €
EDT	294 902 €	0 €
THARSYS	26 106 €	0 €
HEE	45 925 €	0 €
SOGEMASA INGENIERIA	12 927 €	0 €
OKTAL SA	4 017 €	0 €
SERA INGENIERIE	43 396 €	0 €
S2E CONSULTING	2 038 €	16 033 €
CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED	712 €	
TOTAL	889 397 €	79 884 €

ANNEXE NOTE N° 5

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	33 320 €	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	33 320 €	0 €

ANNEXE NOTE N° 6

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	725 000	4 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	725 000	4 €

ANNEXE NOTE N° 7

Charges et produits vis-à-vis des entreprises liées

	Charges	Produits
CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED		37 076 €
CLAIRIS TECHNOLOGIES	27 927 €	64 114 €
EDT	21 025 €	441 064 €
THARSYS	12 253 €	0 €
SERA INGENIERIE	1 444 €	188 €
OKTAL SA	109 €	208 €
OKTAL SE		2 €
HEE	0 €	474 980 €
SOGEMASA INGENIERIA		4 730 €
TOTAL	62 757 €	1 022 361 €

ANNEXE NOTE N° 8

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

Abandon de créances	(23 007 €)
---------------------	------------

ANNEXE NOTE N° 9

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	1 043 719 €	(5 633 €)	1 049 352 €
Résultat exceptionnel	(23 007 €)	(7 669 €)	(15 338 €)
Surcharge d'impôt liée à l'intégration fiscale			0 €
TOTAL	1 020 712 €	(13 302 €)	1 034 014 €

Il existe une convention d'intégration fiscale entre la société SOGECLAIR et les filiales suivantes

- CLAIRIS TECHNOLOGIES
- E.D.T.

Selon les termes de la convention, l'économie d'impôt sur les sociétés éventuellement réalisée reste acquise à la société mère SOGECLAIR. Simultanément la surcharge d'impôt est supportée par SOGECLAIR.

Pour l'exercice 2007, un produit d'impôt a été constaté pour un montant de 9 810 €.

ANNEXE NOTE N° 10

Engagements financiers

Engagements données	Montant
Effets escomptés non échus	0 €
Avals et cautions	2 940 000 €
Nantissements	2 470 491 €
Autres engagements donnés	
Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	19 382 €
Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	Néant
Droit individuel à la formation	985 heures
Autres	2 567 657 €

5. États Financiers

ANNEXE NOTE N° 11

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Variation des impôts différés ou latents	Début d'exercice		Variation		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
CHARGES NON DEDUCTIBLES TEMPORAIREMENT						
A déduire l'année suivante						
Organic	3 616 €		8 168 €		11 784 €	
Plus value latente			3 119 €		3 119 €	
A déduire ultérieurement						
Provision pour retraite	32 948 €		6 283 €		39 231 €	
	36 564 €		17 570 €		54 134 €	

ANNEXE NOTE N° 12

Rémunération des dirigeants

Elle comprend la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général adjoint et des Administrateurs (rémunération fixe et variable, jetons de présence et avantages en nature) pour un montant global de 428 972 €.

ANNEXE NOTE N° 13

Effectif moyen

Cadres et Techniciens supérieurs	11
Techniciens et autres non-cadres	4
TOTAL	15

ANNEXE NOTE N° 14

Tableau des filiales et participations (en €)

Informations financières	Capital	Capitaux propres après résultat	Quote part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos (2007)	Dividendes encaissés au titre de 2006
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1 - Filiales										
Clairis Technologies Limited	1 458	- 701 252	100,00%	1 458	1 458	782 670		558 069	-516 659	
Clairis Technologies	2 012 517	2 144 445	99,91%	4 159 916	4 159 916	- 331 471	2 996 270	29 123 511	8 148	
E.D.T.	68 000	339 173	99,80%	9 227	9 227	145 321		7 839 850	160 023	441 064
Oktal S.A.	1 000 000	2 339 627	97,92%	2 814 375	2 814 375	-73 901		10 280 127	613 302	
S2E consulting	100 000	101 929	46,99%	46 990	46 990			395 326	1 929	
Tharsys	150 000	523 164	100,00%	166 214	166 214	-212 995		2 886 016	238 802	
HEE	26 000	3 429 912	79,16%	3 490 264	3 490 264	3 191		23 048 255	592 652	474 980
Sera Ingénierie	250 000	328 655	80,00%	200 000	200 000	-51 066		778 743	78 655	
Sogemasa Ingenieria	300 000	746 389	74,50%	371 748	371 748	69 132		2 146 339	-85 932	
2 - Participations										
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
				10	10					

5.5. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Robert MOREREAU

10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECLAIR, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant exposé dans l'annexe aux comptes annuels :

Les modalités d'appréciation des titres de participation sont identiques pour l'arrêté des comptes annuels et pour celui des comptes consolidés de votre société. Elles font l'objet de tests dont la finalité est de vérifier que la juste valeur des capitaux propres de la filiale est supérieure à la valeur comptable des titres de participation.

Dans ce cadre, nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Robert MOREREAU

Pour EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest

Jean-Marie FERRANDO

5. États Financiers

5.6. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Robert MOREREAU **EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST**
10, rue Reyer 2, rue des Feuillants
31200 TOULOUSE 31076 TOULOUSE CEDEX 3
Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention et d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOLAIR, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - Avenue Albert Durand.

Nature de la convention :

Bail commercial

Montant pris en charge :	521 141 €
- Loyer	387 786 €
- Taxes foncières	66 827 €
- Charges locatives	62 257 €
- Assurances	4 271 €

2. Avec Jean-Louis ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique.

Nature de la convention :

- **Rente viagère** : Au terme d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 27.12.1985, Jean-Louis ROBARDEY a cédé à la S.A.

"ECLAIR-INTERIM", devenue depuis « E.D.T. », un fonds de commerce d'activité de travail temporaire exploité 39, Rue de Metz à TOULOUSE moyennant une somme de 304 998 € quittancée pour 45 734 €, le solde de 259 204 € ayant été converti en rente annuelle et viagère de 18 294 € à son profit toute sa vie durant et réversible après son décès sur la tête de son épouse, Huguette ROBARDEY, pendant le restant de sa vie.

Cette rente a été indexée sur le coût de la vie pendant tout le temps où elle sera due.

En 1994, suite à la mise en sommeil de « ECLAIR INTERIM » votre société a poursuivi les engagements contractés par sa filiale.

- **Réestimation probabilisée de l'engagement donné** **215 349 €**

La somme réévaluée versée au titre de l'exercice à Jean-Louis ROBARDEY est de 39 847 €.

ENGAGEMENTS EN COURS SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE ET A L'APPROBATION DE VOTRE ASSEMBLEE GENERALE

La Loi BRETON du 26 juillet 2005 a soumis à la procédure des conventions réglementées l'engagement pris par une société cotée de verser à un mandataire social des rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions.

La Loi TEPA du 31 août 2007 a interdit les rémunérations de cette nature dont le bénéfice n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de la société.

Cette même Loi impose une régularisation des engagements en cours avant le 21 février 2009.

Dans ce cadre, votre conseil d'administration du 14 mars 2008 a pris une disposition visant à mettre en conformité les engagements pris, disposition qui est soumise à l'approbation de votre assemblée générale après lecture du présent rapport spécial.

Personne concernée : Philippe ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique.

Nature de la convention :

En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce, Philippe ROBARDEY percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, quelle qu'en soit la cause, une indemnité de 18 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de Résultat Opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 5 millions d'euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Robert MOREREAU

Pour EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest

Jean-Marie FERRANDO

6. Assemblée Générale mixte du 14 mai 2008

6.1. Rapport du Président pour l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008

Chers actionnaires,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des pouvoirs du directeur, des principes et règles arrêtées par le Conseil en ce qui concerne les rémunérations des mandataires ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil, nous vous le rappelons, est composé de huit membres :

- Monsieur Philippe Robardey, président du conseil d'administration, né le 14 octobre 1959, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Jean-Louis Robardey, administrateur, né le 22 juillet 1931, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Michel Grindes, administrateur, né le 28 mars 1937, nommé en 2002 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Jacques Riba, administrateur, né le 21 août 1944, renouvelé en 2005 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Alain Ribet, administrateur, né le 16 janvier 1944, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Bernard Ziegler, administrateur, né le 12 mars 1933, nommé en 2002 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Alberto Fernandez, administrateur, né le 1er avril 1949, nommé en 2006 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Gérard Blanc, administrateur, né le 6 mars 1943, nommé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe Robardey, président du conseil d'administration, exerce la direction générale de la société.

Au delà des membres du Conseil, Madame Huguette Robardey, qui n'est plus administrateur, a été nommée secrétaire du Conseil.

Le nombre et la nature des autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Compte tenu d'un certain nombre de facteurs, et notamment la taille de l'entreprise, le nombre d'administrateurs et l'absence à ce jour de stock-options, aucun comité formel spécifique n'a été mis en place à ce jour, à l'exception du Comité sur les Rémunérations.

Le conseil d'administration comprend cinq administrateurs indépendants : Monsieur Michel Grindes, Monsieur Jacques Riba, Monsieur Bernard Ziegler, Monsieur Alberto Fernandez et Monsieur Gérard Blanc.

Le Conseil d'administration retient la définition du rapport consolidé AFEP-MEDEF, à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative des revenus,
- ne pas avoir de lien familial avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à la réunion du conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et les comptes semestriels. Ils y participent effectivement.

Les convocations du conseil d'administration sont faites par le président du conseil d'administration, par écrit, dix jours au moins à l'avance, sauf exception. Les réunions se tiennent au siège social.

Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions, le président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement. Par ailleurs, les administrateurs sont destinataires des rapports des réunions du Comité de Direction (4 par an).

Chaque fois qu'un membre du conseil en fait la demande, le président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Avant toute communication financière, les données et documents sont préalablement adressés à tous les administrateurs.

Au cours de chaque réunion du conseil d'administration, le Président présente, sous forme de documents remis aux administrateurs, les éléments clés et les différents thèmes abordés. Chaque séance permet de suivre ainsi l'activité de l'Entreprise, filiale par filiale.

Deux fois par an, pour les comptes semestriels et annuels, le Président présente au conseil d'administration les projets de documents pour les réunions SFAP de présentation des résultats.

Le conseil d'administration examine et/ou oriente puis autorise les négociations en matière de variation de périmètre et de croissance externe.

Dans le cadre du renforcement du rôle du conseil d'administration, depuis fin 2004, il commente les budgets et plans de chaque filiale avant approbation par le Président Directeur Général.

Enfin, le conseil d'administration examine et autorise les engagements de la société sur des projets nécessitant des financements significatifs, ou les garanties, cautions qui pourraient y être associés.

6. Assemblée Générale mixte du 14 mai 2008

Au-delà de rencontres régulières entre la direction générale et les administrateurs, le conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2007. Les membres du conseil ont témoigné d'une grande assiduité, aucun absentéisme notable n'étant à déplorer. Le taux moyen de présence physique effective a été de 93% (aucune participation par des moyens de télécommunications).

Aucune réunion ne s'est tenue en l'absence du Président Directeur Général.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Durant l'exercice 2007, le conseil d'administration a délibéré notamment sur les sujets ci-dessous :

- arrêté des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels
- examen des budgets de l'exercice 2007 et des budgets prévisionnels 2008
- la stratégie de l'entreprise (analyse des orientations stratégiques, économiques et financières)
- l'examen des projets de croissance externe
- la rémunération du comité de direction.

A la demande du Président Directeur Général, différents membres du comité de direction, du fait de leur compétence particulière, sont intervenus lors de ces réunions au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Il a été établi un règlement intérieur du conseil en date du 16 mars 2007 dont l'objet est de rappeler aux membres du conseil d'administration leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du conseil d'administration.

Le règlement intérieur définit le rôle et la composition du conseil d'administration et des comités. Il fixe les devoirs des administrateurs de manière générale et également leurs obligations liées à la détention d'informations privilégiées.

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens mis en œuvre pour y participer.

2. Limitation aux pouvoirs du directeur général

Aucune limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général.

3. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires

Il existe un Comité des rémunérations qui comprend l'ensemble des administrateurs à l'exception de Monsieur Philippe ROBARDEY.

Le Comité analyse une fois par an les rémunérations du Comité de Direction. Il décide de l'évolution de la rémunération fixe du Président Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de Direction.

Son rapport a été remis le 2 janvier 2008.

Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR SA par le Conseil d'Administration du 5 mars 1998 selon les modalités suivantes :

"Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du conseil d'administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans

globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du conseil d'administration sera déterminée ainsi : part double pour le président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs."

Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages :

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2006 correspond à l'exercice 2005 ; celle versée en 2007 correspond à 2006. Cette partie variable de la rémunération est calculée sur 2% du RCAI consolidé. L'avantage en nature consenti à Monsieur Philippe Robardey correspond à un véhicule société.

4. Procédures de contrôle interne

Responsabilités assignées

La direction générale définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'ensemble des sociétés du groupe.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

- Direction Générale groupe

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.

Elle fixe les objectifs du service financier et facilite la mission des auditeurs. Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

- Services financiers

Depuis septembre 2007, ces services sont organisés autour de 2 pôles :

- Comptabilité, contrôle de gestion et trésorerie,
- Consolidation, publication financière, juridique et assurance.

Ces services sont responsables de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.

Ils détectent et analysent les dérives, en informent la Direction Générale groupe et valident avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs.

Ils disposent de l'autorité, des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle.

Ces services sont responsables de la publication financière du groupe et assurent la coordination dans les domaines du juridique et des assurances.

- Directions Générales des filiales

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent aux services financiers leurs indicateurs de reporting.

Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leurs organes de direction ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées.

Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

- Directions opérationnelles des filiales

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.

A ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

Objectifs poursuivis

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes :

- d'estimation initiale et d'exécution des contrats,
- de financement des projets,
- de dépendance commerciale ou technique,
- de sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales.

- Arrêtés comptables trimestriels

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation au format IFRS.

Ces données font l'objet, pour les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiées du groupe, d'un examen par les Commissaires aux Comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par les services financiers du groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

Elles sont remontées au groupe pour consolidation à J + 20 pour les trimestres impairs (1er et 3ème trimestre) et à J + 30 pour les semestres.

- Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, a été lancé en 2004.

Ce système a été amélioré en 2005 pour aboutir à un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer à J + 12 j des :

- indicateurs de performance (commerciale, financière, utilisation des ressources),
- projection de l'activité et des résultats à fin d'année,
- commentaires sur les dérives au plan opérationnel et les mesures prises,
- suivi des affaires en terme du respect des coûts à terminaison

corrélé à l'avancement de leur exécution.

Les objectifs d'amélioration continue visent à :

- réduire les cycles de production et les risques d'erreurs,
 - accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales et procurer des capacités d'analyse multi-dimensionnelles (filiales, produits, marchés),
 - offrir aux dirigeants des indicateurs personnalisés mieux adaptés à leurs besoins de pilotage.
- Contrôle des Affaires

Les risques pris par les filiales sur leurs affaires sont suivis depuis 2005, à la fois avant engagement et pendant leur exécution.

- Avant engagement, un outil standardisé d'analyse de la rentabilité, incluant un scénario " dégradé " et comprenant des seuils minimum à respecter, a été inclus au processus de Revue d'Offre et rendu applicable pour toutes les affaires dont l'exécution est susceptible d'affecter significativement le résultat de la filiale.
- De même, avant engagement et pour ces mêmes affaires, un examen détaillé des clauses contractuelles a été rendu obligatoire, incluant la définition des points sur lesquels la filiale n'a pas autorité à négocier.
- En cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial.
- Les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting.

Limites courantes

Le contrôle interne ne peut éliminer toutes les erreurs, anomalies ou fraudes, notamment celles résultant de collusions ou de dysfonctionnements non identifiés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématique, préalable à l'intervention de nos commissaires.

6. Assemblée Générale mixte du 14 mai 2008

6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'Article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société SOGECLAIR pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Robert MOREREAU 10, rue Reyer 31200 TOULOUSE	EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST 2, rue des Feuillants 31076 TOULOUSE CEDEX 3
---	--

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SOGECLAIR et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du conseil d'administration ainsi que de la documentation existante.
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pour EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest

Robert MOREREAU

Jean-Marie FERRANDO

6.3. Ordre du jour et texte des résolutions proposés à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 incluant le rapport de gestion du groupe, Rapport du président du Conseil d'Administration,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Approbation d'une convention visée à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr. Michel Grindes
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr. Bernard Ziegler
- Pouvoirs pour formalités.

Projets de résolutions :

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1 034 013,85 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 7 748 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 1 485 674 euros.

Troisième résolution - Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution - Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Philippe Robardey en cas de cessation de ses fonctions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce qui lui a été présenté, l'assemblée approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Philippe Robardey, Président Directeur Général et administrateur correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général.

Cinquième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice	1 034 013,85 €
Report à nouveau antérieur :	2 405 267,15 €

Affectation

Dividendes :	398 750,00 €
Report à nouveau :	3 040 531,00 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,55 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le paiement des dividendes sera effectué le 12 juin 2008.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2004	145 000 € soit 0,20 € par action	-	-
2005	290 000 € soit 0,40 € par action	-	-
2006	362 500 € soit 0,50 € par action	-	-

Sixième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Sogclair par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2007 dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3 625 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Septième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Grindes

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Grindes à l'issue de la présente Assemblée Générale, le renouvelle dans ses fonctions, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Michel Grindes a d'ores et déjà déclaré qu'il accepterait le renouvellement de ses fonctions de membre du conseil d'administration et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Huitième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Ziegler

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Ziegler à l'issue de la présente Assemblée Générale, le renouvelle dans ses fonctions, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Bernard Ziegler a d'ores et déjà déclaré qu'il accepterait le renouvellement de ses fonctions de membre du conseil d'administration et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Neuvième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

7. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

7.1. Responsable du document de référence

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président et Directeur Général

7.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, figurant en page 21, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, M. Robert MOREREAU et EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés 2007 présentés dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 48 du présent document qui contient des observations sur la valorisation des écarts d'acquisition et l'appréciation des frais de développement.

Les comptes consolidés 2006 incorporés par référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2007, sous le numéro D.07-390 qui contient des observations sur la valorisation des écarts d'acquisition et l'appréciation des frais de développement.

Les comptes consolidés 2005 incorporés par référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 5 mai 2006 sous le numéro D.06-368 qui contient des observations relatives au référentiel comptable et aux changements de méthode et principaux reclassements.

Fait à Blagnac, le 23 avril 2008



Philippe ROBARDEY
Président et Directeur Général

7.3. Responsables du contrôle des comptes

Co-Commissaire aux Comptes Titulaire

Monsieur Robert MOREREAU

10 rue Reyer

31200 TOULOUSE

Nommé par l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement du 13 mai 1997 en remplacement de son prédécesseur, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 avec mission, en accord avec le Commissaire aux Comptes démissionnaire, d'établir les rapports au titre de l'exercice 1996.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1998 pour une période de 6 exercices ; expiration pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004 pour une période 5 exercices, expiration pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Co-Commissaire aux comptes titulaire

EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST représentée

par Monsieur Jean-Marie FERRANDO

2 rue des Feuillants

31000 TOULOUSE

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004, en remplacement de Monsieur Dominique LEDOUBLE pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Régis MOREREAU

10 rue Reyer

31200 TOULOUSE

Désigné par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1998, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2003 et tenue dans l'année 2004.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004 pour une période de 5 exercices, expiration pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Christian DUBOSC

2 rue des Feuillants

31000 TOULOUSE

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004, en remplacement de Monsieur Olivier VILLEMEUR pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

7.4. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

	Cabinet Morereau				EXCO fiduciaire du Sud Ouest				Cabinet Rosenkrantz			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
* Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	26 514	22 357	31.6%	29.5%	26 394	22 357	44.2%	58.0%			0.0%	0.0%
- Filiales intégrées globalement	57 463	53 500	68.4%	70.5%	33 372	16 200	55.8%	42.0%	31 850	16 500	100.0%	100.0%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Emetteur			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%
- Filiales intégrées globalement			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%
Sous-total	83 978	75 857			59 766	38 557			31 850	16 500		
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
* Juridique, fiscal, social			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%
Sous-total	0	0			0	0			0	0		
TOTAL	83 978	75 857			59 766	38 557			31 850	16 500		

7.5. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence

Nom et prénom	Date de renouvellement ou de première nomination	Expiration du mandat avec l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire Robert MOREREAU 10 rue Reyer – 31200 TOULOUSE	Assemblée Générale du 7 juin 2004	31 décembre 2008
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST représentée par Jean-Marie FERRANDO 2 rue des Feuillants – 31000 TOULOUSE	Assemblée Générale du 7 juin 2004	31 décembre 2009

7.6. Responsables de l'information financière

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président et Directeur Général
Monsieur Marc DAROLLES, Directeur Général Adjoint

7, avenue Albert Durand – BP 20069 – 31 700 BLAGNAC CEDEX

Téléphone 33 (0)5 61 71 71 71

fax : 33 (0)5 61 71 71 00

Site internet : www.sogclair.fr

8. Autres documents

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF.

8.1. Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois

Ces informations figurent au chapitre 2, page 16 du présent document de référence.

8.2. Rapport financier annuel

8.2.1. Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2007 figurent au chapitre 5, page 49 du présent document de référence.

8.2.2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2007 figurent au chapitre 5, page 37 du présent document de référence.

8.2.3. Rapport de gestion de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF

1. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et de celles du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description de ses principaux risques et incertitudes
Ces informations figurent au chapitre 4, page 21 du présent document de référence.
2. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
Ces informations figurent au chapitre 4, page 21 du présent document de référence.
3. Informations relatives au bilan du fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice
Ces informations figurent au chapitre 4, page 36 du présent document de référence.
4. Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel
Ces informations figurent au chapitre 7, page 64 du présent document de référence.

8.2.4. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés

Ces informations figurent au chapitre 5, pages 57 et 48 du présent document de référence.

8.2.5. Montants des honoraires versés à chacun des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux

Ces informations figurent au chapitre 7, page 65 du présent document de référence.

Implantations

Pôle ingénierie & conseil

CLAIRIS TECHNOLOGIES

7 avenue Albert Durand
31703 BLAGNAC Cedex France

E.D.T.

7 avenue Albert Durand
31703 BLAGNAC Cedex France

S2E Consulting

7 avenue Albert Durand
31703 BLAGNAC Cedex France

SERA INGENIERIE

164 avenue Joseph Kessel
78960 VOISINS LE BRETONNEUX France

THARSYS

7 bis rue de Partanaïs
31650 SAINT-ORENS France

HIGH END ENGINEERING

Georg Heyken Strasse, 4
21147 - HAMBURG - Allemagne
21147 - HAMBURG - Germany

CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED

Unit 18, Apex Court
Woodlands Bradley Stoke
Bristol BS32 4JT UK

SOGEMASA INGENIERIA

Pole Industrial Via Tarpeya
45007 - TOLEDE - Espagne
45007 - TOLEDO - Spain

Pôle simulation

OKTAL S.A

2 rue Boudeville
31100 TOULOUSE - France

OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT

2 rue Boudeville
31100 TOULOUSE - France



7 avenue Albert Durand - BP 20069
31703 Blagnac cedex - France
Tél. : 33 (0)5 61 71 71 71
Fax. : 33 (0)5 61 71 71 00

www.sogclair.fr